
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 26 janvier 2004

SOMMAIRE

Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 4)
Appel nominal	(p. 4)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 4)
Démission de monsieur Michel Brosset, conseiller communautaire	(p. 4)
Adoption du procès-verbal de la séance publique du 24 novembre 2003	(p. 4)
Compte-rendu des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation accordée par délibération du 3 mars 2003 (dossiers n° 2004-1621 et 2004-1622)	(p. 4)
Communication de monsieur le président relative à l'élection des 35 ^{ème} , 36 ^{ème} et 37 ^{ème} vice-présidents - Opérations de vote	(p. 4)
Procédure d'urgence pour le dossier n° 2004-1662	(p. 8)
Election des 35 ^{ème} , 36 ^{ème} et 37 ^{ème} vice-présidents - Résultats des votes	
- 35 ^{ème} vice-président (délibération n° 2004-1663)	(p. 13)
- 36 ^{ème} vice-président (délibération n° 2004-1664)	(p. 13)
- 37 ^{ème} vice-président (délibération n° 2004-1665)	(p. 14)

Les textes des délibérations n°2004-1621 à 2004-1665 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 331.

N° 2004-1621	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 1er décembre 2003 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - (p. 4)
N° 2004-1622	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 15 décembre 2003 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - (p. 4)

COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2004-1623	Partenariat entre l'Ademe et la Communauté urbaine pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de déplacements d'entreprise - (p. 8)
N° 2004-1624	Lyon 1er - Pentes de la Croix Rousse - Plan des déplacements urbains - Secteurs Forez (1ère tranche) et Griffon (2° tranche) - Lancement des travaux - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 5)
N° 2004-1625	Mise en place du réseau européen d'échanges Regenera sur le renouvellement urbain - (p. 9)
N° 2004-1626	Contrat de plan Etat - Région Rhône-Alpes - Volet routier - Travaux d'aménagement de l'A 45 (deuxième tranche) - Convention de participation - (p. 10)
N° 2004-1627	Lyon 3° - Parc de stationnement de la Part-Dieu centre commercial - Mise à la charge du délégataire de travaux non prévus au contrat initial - Prolongation de l'affermage - (p. 14)
N° 2004-1628	Parc de stationnement Perrache sud Lyon 2° - Désignation du délégataire - Approbation du contrat de délégation - (p. 15)
N° 2004-1629	Etudes d'analyse environnementale - Conventions avec l'Ademe et la région Rhône-Alpes - (p. 5)
N° 2004-1630	Jonage - Centre bourg - Aménagement des espaces publics - Lancement et modalités de la concertation préalable - (p. 6)
N° 2004-1631	Neuville sur Saône - Révision simplifiée du plan d'occupation des sols du secteur nord de la communauté urbaine de Lyon - Implantation du lycée du val de Saône - Approbation - (p. 5)
N° 2004-1632	Tassin la Demi Lune - ZAC du Centre - Approbation du dossier de réalisation, du projet de programme des équipements publics (PEP) et du bilan financier prévisionnel - Convention publique d'aménagement - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 6)
N° 2004-1633	Lyon 7° - ZAC Porte Ampère - Infrastructures primaires - Appel d'offres ouvert européen - (p. 5)
N° 2004-1634	Lyon 8° - ZAC Ambroise Paré - Suppression - (p. 5)
N° 2004-1635	Vénissieux - Révision simplifiée du plan d'occupation des sols du secteur "est" de la communauté urbaine de Lyon - Réalisation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage - Approbation - Modification du droit de préemption urbain - (p. 6)

- N° 2004-1636** *Caluire et Cuire - Réaménagement du cours Aristide Briand - Autorisation de programme complémentaire à l'opération Bellevue-Demonchy - (p. 6)*
- N° 2004-1637** *Lyon 5° - Parc des Hauteurs et du chemin de la Visitation - Aménagement - Individualisation partielle d'autorisation de programme - (p. 6)*
- N° 2004-1638** *Autorisation de signer six marchés pour la fabrication et la mise en œuvre d'enrobés sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - (p. 6)*
- N° 2004-1639** *Autorisation de signer trois marchés pour la fourniture et le façonnage de bordures, de bordurettes et de pavés en pierre naturelle - (p. 6)*
- N° 2004-1640** *Autorisation de signer six marchés pour les travaux de réfection de tranchée sur les chaussées, les trottoirs, les promenades autres que ceux asphaltés - (p. 16)*
- N° 2004-1641** *Autorisation de signer dix-huit marchés pour les travaux d'entretien et de petits investissements - (p. 16)*
- N° 2004-1642** *Travaux de raccordement des contrôleurs de feux, de caméras et de panneaux à message variable sur le système de régulation Criter - (p. 6)*
- N° 2004-1662** *Lyon 5° - Parc de stationnement Saint Georges – Autorisation de programme – Mandat de travaux avec la société Lyon Parc Auto pour l'extraction et le transport des embarcations gallo-romaines - (p. 8)*

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- N° 2004-1643** *Bilan de la phase pré-opérationnelle du programme ex Novacité Alpha - Convention publique d'aménagement - Opération de réhabilitation, de construction et d'exploitation d'un bâtiment à usage de pépinière et de centre d'affaires situé à Villeurbanne (27-29, boulevard du 11 Novembre dans la technopôle de la Doua) - (p. 17)*
- N° 2004-1644** *Convention avec le pôle universitaire de Lyon (PUL) - Avenant pour accompagner et promouvoir l'innovation - (p. 17)*

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

- N° 2004-1645** *Affectation et individualisation des crédits d'investissement - Année 2004 - Autorisation de programme n° 10 - (p. 7)*
- N° 2004-1646** *Villeurbanne - Boulevard du 11 novembre 1918 - Restructuration de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) - Autorisation de signer les marchés de travaux - (p. 7)*
- N° 2004-1647** *Convention de mise à disposition de l'application informatique droits des sols à la ville de Lyon - (p. 7)*
- N° 2004-1648** *Opérations globalisées - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Maintenance et renouvellement informatique - Programme d'actions de l'année 2004 - (p. 7)*
- N° 2004-1649** *Vaulx en Velin - Quartier de l'Ecoin sous la Combe - Déviation du réseau de chauffage urbain - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours - (p. 7)*
- N° 2004-1650** *Lyon 7° - Gerland - Implantation du siège de l'Institut national de recherche pédagogique - Lots n° 2, 7 et 13 - Autorisation de signer des marchés de travaux - (p. 7)*
- N° 2004-1651** *Lyon 8° - Ecole d'infirmières et d'assistantes sociales de Lyon - Ecole Rockefeller - Lot n° : 25 portail - Autorisation de signer le marché de travaux - (p. 7)*
- N° 2004-1656** *Groupes de délégués du Conseil - Fonctionnement pour l'année 2004 - Répartition des crédits - (p. 7)*

COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

- N° 2004-1652** *Travaux d'extension et d'aménagement des ouvrages et réseaux communautaires d'assainissement pour l'année 2004 - Sept lots - Autorisation de signer un marché - (p. 7)*
- N° 2004-1653** *Réalisation de prestations ponctuelles de collecte de déchets et de nettoyage sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 7 - Unité matériels roulants - Autorisation de signer le marché - (p. 7)*
- N° 2004-1654** *Affectation et individualisation des crédits d'investissement - Année 2004 - Autorisation de programme n° 8 - (p. 7)*
- N° 2004-1655** *Créations et transformations d'emplois - (p. 8)*

- N° 2004-1657** *Broyage et valorisation des déchets végétaux collectés par la Communauté urbaine - Lot n° 1 - Autorisation de signature du marché - (p. 8)*
- N° 2004-1658** *Broyage et valorisation des déchets végétaux collectés par la Communauté urbaine - Lot n° 2 - Autorisation de signature du marché - (p. 8)*
- N° 2004-1659** *Broyage et valorisation des déchets végétaux collectés par la Communauté urbaine - Lot n° 3 - Autorisation de signature du marché - (p. 8)*
- N° 2004-1660** *Création de poste à la direction prospective et stratégie d'agglomération - (p. 8)*
- N° 2004-1661** *Régime indemnitaire - (p. 19)*
-
-

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
président**

Le lundi 26 janvier 2004 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 16 janvier 2004 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Jean-Christophe Darne pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Darne, vous avez la parole.

(Monsieur Jean-Christophe Darne est désigné).

Présents : MM. Collomb, Queyranne, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pédrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Jeannot, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Vesco, Tête, Calvel, Braillard, Duport, Lambert, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Paoli, Bertrand, Barral, Mme Guillemot, MM. Daclin, Laurent, David, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Blein, Bouju, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chabrolle, Chapas, Chevailler, Collet, Communal-Haour, Crimier, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mmes David, De Coster, Decieux, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mmes Dubost, Fayle, MM. Fillot, Flaconnèche, Fournel, Mme Frieh, MM. Gandilhon, Gignoux, Girod, Gonon, Guétaz, Mme Guillaume, MM. Guillemot, Guimet, Huguet, Imbert, Julien-Laferrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Mme Mailler, M. Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Nachury, Orcel-Busseneau, MM. Pacalon, Perret, Mme Peytavin, MM. Philip, Philipps, Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puviv de Chavannes, Rabatel, MM. Rémond, Rendu, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Téodori, Terracher, Thivillier, Mme Tourniaire, MM. Turcas, Uhlich, Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Gerin (pouvoir à M. Roche), Mme Elmalan (pouvoir à M. Chevailler), MM. Malaval (pouvoir à M. Vesco), Assi (pouvoir à M. Chapas), Mme Belaziz-Bouziani (pouvoir à Mme Mailler), MM. Bonnard (pouvoir à M. Perret), Clamaron (pouvoir à M. Collet), Mme Decriaud (pouvoir à M. Plazzi), MM. Forissier (pouvoir à M. Gonon), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Mme Gautier (pouvoir à Mme Marquaille), MM. Genin (pouvoir à M. Buronfosse), Giordano (pouvoir à Mme Besnard), Mme Isaac-Sibille (pouvoir à Mme d'Anglejan), M. Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mmes Mosnier-Lai (pouvoir à M. Brochier), Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme De Coster), Pesson (pouvoir à M. Béghain), Petitjean (pouvoir à Mme Guillemot), MM. Rodde (pouvoir à M. Jeannot), Sardat (pouvoir à Mme Dubost), Terrot (pouvoir à M. Le Gall).

Absents non excusés : MM. Nardone, Vial.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Daclin (pouvoir à M. Laréal), Bideau (pouvoir à Mme Desbazeille), Mme David (pouvoir à M. Pacalon), MM. Deschamps (pouvoir à Mme Psaltopoulos), Dubernard (pouvoir à M. Gignoux), Gandilhon (pouvoir à M. Chabrolle), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Daclin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à Mme Orcel-Busseneau).

**Démission de monsieur Michel Brosset,
conseiller communautaire**

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Michel Brosset, conseiller délégué de la ville de Rillieux la Pape, m'a adressé sa démission de conseiller communautaire. Il souhaite laisser sa place à plus jeune. Cette démission est effective à compter du 9 janvier 2004.

En votre nom à tous, j'adresse à monsieur Brosset nos remerciements pour sa longue et efficace collaboration au service du développement de notre agglomération et de nos concitoyens.

**Adoption du procès-verbal de la séance publique
du 24 novembre 2003**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 24 novembre 2003. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2004-1621 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 1er décembre 2003 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2004-1622 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 15 décembre 2003 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 3 mars 2003 au Bureau délibératif et qui font l'objet des rapports 2004-1621 et 2004-1622.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

**Communication de monsieur le président relative à
l'élection des 35^{ème}, 36^{ème} et 37^{ème} vice-présidents**

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, lors de la séance du 22 décembre, je vous ai informé de la démission de monsieur Buffet. Monsieur Bideau puis madame Petitjean m'ont officiellement informé de leur démission de leurs fonctions de vice-présidents. Monsieur le préfet a accepté ces trois démissions.

Le Conseil, par sa délibération 2001-0002 du 10 mai 2001 ayant fixé le nombre de vice-présidents à 37, il convient de compléter notre exécutif et de procéder à la désignation de nos 35^{ème}, 36^{ème} et 37^{ème} vice-présidents.

Je vous proposerai la candidature de monsieur Daclin pour la 35^{ème} vice-présidence, celle de monsieur Laurent pour la 36^{ème} vice-présidence et enfin celle de monsieur David pour la 37^{ème}.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non... mais il y a une demande d'explication de vote, monsieur Barthélémy.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, une fois de plus, à la suite de péripéties de nature politique,

notre assemblée est appelée à procéder à une modification de la composition de l'exécutif communautaire. Fidèles à notre ligne de conduite constante qui a été définie à l'issue de votre élection, monsieur le président, notre groupe ne revendique aucune participation au sein de l'exécutif. Nous pensons en effet que les systèmes fondés sur le principe de la cohabitation, que ce soit au niveau national comme à l'échelon régional ou local, sont souvent source de confusion, d'immobilisme et, pour finir, d'inefficacité. C'est un peu ce que nous vivons ici depuis l'installation de notre Conseil. Aussi, notre groupe ne participera pas au vote destiné à pourvoir les trois postes vacants de vice-présidents et d'avance il exprime ses félicitations et ses vœux de réussite à l'intention des trois nouveaux élus.

Enfin, pour terminer, je voudrais profiter de cette explication de vote pour vous rappeler, monsieur le président, que si nous ne revendiquons pas de faire partie de l'exécutif, nous estimons en revanche que l'opposition de cette assemblée devrait être logiquement représentée au sein du bureau délibératif, faute de quoi ce bureau n'aurait de délibératif que le nom. Il me semble que ce point de vue est conforme à l'esprit de la loi même, si la lettre -j'en conviens- ne le prévoit pas expressément. J'ajoute qu'une telle orientation a été retenue par d'autres communautés urbaines dont la majorité est à gauche. Il ne s'agit donc pas d'une proposition de circonstance mais d'une demande fondée sur la logique de fonctionnement des assemblées qui nécessite une distinction claire entre le pouvoir exécutif et le pouvoir délibératif.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Barthelémy. Chers collègues, nous allons ouvrir les opérations de vote. Si personne n'y voit d'opposition étant donné que les bulletins sont de couleurs différentes et qu'il ne peut donc y avoir d'erreur, je vous propose que nous votions en une seule fois en mettant chaque fois le bulletin de couleur correspondant à l'élection. Est-ce que j'ai l'accord de l'ensemble de l'assemblée ?

(La proposition est adoptée).

Cela nous fera gagner du temps plutôt que de procéder à trois élections différentes. Vous mettez donc trois bulletins. Je rappelle que vous avez :

- un premier bulletin blanc qui porte le nom de monsieur Jean-Michel Daclin plus, éventuellement, un bulletin que vous pourriez remplir avec tout nom que vous souhaiteriez voir opposé à monsieur Daclin,

- un deuxième bulletin bleu qui porte le nom de monsieur Guy David plus, éventuellement, un bulletin que vous pourriez remplir avec tout nom que vous souhaiteriez voir opposé à monsieur David,

- un troisième bulletin jaune qui porte le nom de monsieur Patrick Laurent plus, éventuellement, un bulletin que vous pourriez remplir avec tout nom que vous souhaiteriez voir opposé à monsieur Laurent.

Nous allons procéder au vote.

(Les conseillers votent).

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce que tout le monde a voté ? Nous allons donc procéder au dépouillement. Pour le dépouillement, nous allons demander à madame Desbazeille, comme d'habitude, si vous le voulez bien, ensuite à monsieur Sturla, s'il le souhaite mais il a un pouvoir, monsieur Dupont, nous allons demander à madame Guillaume, si elle le veut bien et madame Mailler va pouvoir passer au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement).

PREMIERE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2004-1624 - Lyon 1er - Pentes de la Croix-Rousse - Plan des déplacements urbains - Secteurs Forez (1ère tranche) et Griffon (2° tranche) - Lancement des travaux - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales - Pentes Croix-Rousse -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné madame Besnard comme rapporteur du dossier numéro 2004-1624. Madame Besnard, vous avez la parole.

Mme BESNARD, rapporteur : Il s'agit d'un dossier sur lequel la commission a émis un avis très favorable pour ce projet qui concerne la requalification de l'espace public du bas des pentes de la Croix-Rousse. Après la première tranche, il y a lieu de poursuivre l'opération qui a fait l'objet d'une série de séances de concertation qui se sont révélées riches et intéressantes.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : MME BESNARD.

N° 2004-1629 - Etudes d'analyse environnementale - Conventions avec l'Ademe et la région Rhône-Alpes - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2004-1631 - Neuville sur Saône - Révision simplifiée du plan d'occupation des sols du secteur nord de la communauté urbaine de Lyon - Implantation du lycée du val de Saône - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1633 - Lyon 7° - ZAC Porte Ampère - Infrastructures primaires - Appel d'offres ouvert européen - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2004-1634 - Lyon 8° - ZAC Ambroise Paré - Suppression - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1629, 2004-1631, 2004-1633 et 2004-1634. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Le premier des quatre rapports concerne une convention avec l'ADEME dans la perspective du développement durable, le deuxième concerne la révision simplifiée du POS sur le secteur du futur lycée de Neuville sur Saône, le troisième concerne les infrastructures primaires de la ZAC de la porte Ampère dans le cadre d'un appel d'offres ouvert européen et le quatrième rapport concerne la ZAC Ambroise Paré qu'il s'agit de supprimer. Pour ces quatre rapports, avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés, M. Mansot n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2004-1629 (articles L 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2004-1630 - Jonage - Centre bourg - Aménagement des espaces publics - Lancement et modalités de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1630. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté, M. J.C. Darne n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2004-1630 (articles L 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

N° 2004-1632 - Tassin la Demi Lune - ZAC du Centre - Approbation du dossier de réalisation, du projet de programme des équipements publics (PEP) et du bilan financier prévisionnel - Convention publique d'aménagement - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Lelièvre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1632. Monsieur Lelièvre, vous avez la parole.

M. LELIÈVRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LELIÈVRE.

N° 2004-1635 - Vénissieux - Révision simplifiée du plan d'occupation des sols du secteur "est" de la communauté urbaine de Lyon - Réalisation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage - Approbation - Modification du droit de préemption urbain - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1638 - Autorisation de signer six marchés pour la fabrication et la mise en œuvre d'enrobés sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2004-1639 - Autorisation de signer trois marchés pour la fourniture et le façonnage de bordures, de bordurettes et de pavés en pierre naturelle - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2004-1642 - Travaux de raccordement des contrôleurs de feux, de caméras et de panneaux à message variable sur le système de régulation Criter - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1635, 2004-1638, 2004-1639 et 2004-1642. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : Le rapport numéro 2004-1635 a pour objet la révision simplifiée du POS et de prendre acte de l'enquête qui a été réalisée au sujet de cette aire d'accueil des gens du voyage à Vénissieux. Le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable. Cinq observations ont été portées sur le registre de Vénissieux mais aucune sur celui ouvert à l'hôtel de ville. La commission a rendu un avis favorable sur ce dossier.

Par ailleurs, il y a une note au rapporteur sur le dossier numéro 2004-1639 que je dois porter à la connaissance de nos collègues :

* dans le corps du texte :

- lot n° 1 : au lieu de "entreprise MGB", lire "**groupement d'entreprises MGB/La Générale du granit/Rault granit**",
- lot n° 2 : au lieu de "entreprise MGB", lire "**groupement d'entreprises MGB/La Générale du granit/Rault granit**",
- lot n° 3 : au lieu de "entreprise MGB", lire "**groupement d'entreprises MGB/La Générale du granit/Rault granit**".

dans le délibère :

- lot n° 1 : au lieu de "entreprise MGB", lire "**groupement d'entreprises MGB/La Générale du granit/Rault granit**",
- lot n° 2 : au lieu de "entreprise MGB", lire "**groupement d'entreprises MGB/La Générale du granit/Rault granit**",
- lot n° 3 : au lieu de "entreprise MGB", lire "**groupement d'entreprises MGB/La Générale du granit/Rault granit**".

La commission a donné un avis favorable à ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BENARBIA.

N° 2004-1636 - Caluire et Cuire - Réaménagement du cours Aristide Briand - Autorisation de programme complémentaire à l'opération Bellevue-Demonchy - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Marquerol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1636. Monsieur Marquerol, vous avez la parole.

M. MARQUEROL, rapporteur : Ce dossier concerne la commune de Caluire et Cuire et il est important. Il concerne le réaménagement du cours Aristide Briand, autorisation de programme complémentaire à l'opération Bellevue-Demonchy, sachant qu'actuellement le réaménagement de la place Bellevue, du quai Pierre Semard et de la voie sur berge est en phase opérationnelle, les travaux devant s'achever fin 2005. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. MARQUEROL.

N° 2004-1637 - Lyon 5° - Parc des Hauteurs et du chemin de la Visitation - Aménagement - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Nachury a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-1637. Madame Nachury, vous avez la parole.

Mme NACHURY, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme NACHURY.

II - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2004-1645 - Affectation et individualisation des crédits d'investissement -Année 2004 -Autorisation de programme n° 10 - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2004-1646 - Villeurbanne - Boulevard du 11 novembre 1918 - Restructuration de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) - Autorisation de signer les marchés de travaux - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur Terracher comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1645 et 2004-1646. Monsieur Terracher, vous avez la parole.

M. TERRACHER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. TERRACHER.

N° 2004-1647 - Convention de mise à disposition de l'application informatique droits des sols à la ville de Lyon - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° 2004-1648 - Opérations globalisées - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Maintenance et renouvellement informatique - Programme d'actions de l'année 2004 - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1647 et 2004-1648. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2004-1649 - Vaulx en Velin - Quartier de l'Ecoin sous la Combe - Déviation du réseau de chauffage urbain - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2004-1650 - Lyon 7° - Gerland - Implantation du siège de l'Institut national de recherche pédagogique - Lots n° 2, 7 et 13 - Autorisation de signer des marchés de travaux - Direction générale - Mission ENS-INRP -

N° 2004-1651 - Lyon 8° - Ecole d'infirmières et d'assistantes sociales de Lyon - Ecole Rockefeller - Lot n° 25 : portail - Autorisation de signer le marché de travaux - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Bertrand a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1649 à 2004-1651. Monsieur Bertrand, vous avez la parole.

M. le vice-président BERTRAND, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président. Cependant, il convient de lire au paragraphe n° 6 : "*Lot n° 2 : couverture-étanchéité : le groupement d'entreprises Smac Acieroid-Bourgeois pour un montant de 122 834,44 € HT, soit 146 909,99 € TTC.*" Ce montant est modifié car il convient de délibérer sur le montant de base en € HT hors options et non sur le montant option comprises.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président BERTRAND.

N° 2004-1656 - Groupes de délégués du Conseil - Fonctionnement pour l'année 2004 - Répartition des crédits - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1656. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

III - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2004-1652 - Travaux d'extension et d'aménagement des ouvrages et réseaux communautaires d'assainissement pour l'année 2004 - Sept lots - Autorisation de signer un marché - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2004-1653 - Réalisation de prestations ponctuelles de collecte de déchets et de nettoyage sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Lot n° 7 - Unité matériels roulants - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné monsieur Chabrolle comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1652 et 2004-1653. Monsieur Chabrolle, vous avez la parole.

M. CHABROLLE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. CHABROLLE.

N° 2004-1654 - Affectation et individualisation des crédits d'investissement -Année 2004 -Autorisation de programme n° 8 - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-1654. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2004-1655 - Créations et transformations d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation -

N° 2004-1660 - Création de poste à la direction prospective et stratégie d'agglomération - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1655 et 2004-1660. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission pour les créations et les transformations d'emplois.

Cependant, il convient de lire dans le rapport : "*direction de la voirie, chargé d'opération, ingénieur, ingénieur principal, numéros de postes 0420625 et 04520626*" (pages n° 2 et 4) au lieu de "*direction de la voirie, chargé d'opération, ingénieur, ingénieur principal, numéros de postes 04520622 et 04520623*".

Pour le dossier numéro 2004-1660, avis favorable de la commission. Il s'agit de la création de postes à la direction de la prospective et stratégie d'agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

N° 2004-1657 - Broyage et valorisation des déchets végétaux collectés par la Communauté urbaine - Lot n° 1 - Autorisation de signature du marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2004-1658 - Broyage et valorisation des déchets végétaux collectés par la Communauté urbaine - Lot n° 2 - Autorisation de signature du marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2004-1659 - Broyage et valorisation des déchets végétaux collectés par la Communauté urbaine - Lot n° 3 - Autorisation de signature du marché - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Pédrini a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1657 à 2004-1659. Madame Pédrini, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente PÉDRINI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente PÉDRINI.

DEUXIEME PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

Procédure d'urgence pour le dossier n° 2004-1662

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, vous avez reçu le dossier numéro 2004-1662 concernant le mandat de travaux avec la société Lyon Parc Auto pour l'extraction et le transport des embarcations gallo-romaines du parc de stationnement Saint Georges.

Avant tout discussion, comme ce rapport vous a été adressé en dehors du délai de cinq jours francs, je me dois de vous demander votre accord pour examiner ce dossier en urgence. Je mets donc l'urgence aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, - contre : néant, - abstention : néant.

(L'urgence est votée).

N° 2004-1662 - déplacements et urbanisme - Lyon 5° - Parc de stationnement Saint Georges - Autorisation de programme - Mandat de travaux avec la société Lyon Parc Auto pour l'extraction et le transport des embarcations gallo-romaines - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant à l'examen de ce dossier pour lequel le groupe UDF a demandé deux minutes de temps de parole mais qui a été peut-être retiré, je crois. Nous allons passer directement au vote du dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, - contre : néant, - abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2004-1623 - déplacements et urbanisme - Partenariat entre l'Ademe et la Communauté urbaine pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de déplacements d'entreprise - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service communication interne et documentation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Besnard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-1623. Madame Besnard, vous avez la parole.

Mme BESNARD, rapporteur : Avis très favorable de la commission déplacements et urbanisme puisque, en effet, la Communauté s'est dotée d'un plan de mandat fort en termes de développement durable et qu'il lui appartient donc aujourd'hui d'être exemplaire sur son propre plan de déplacements d'entreprise.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme VESSILLER : Monsieur le président, chers collègues, avec ce plan de déplacements d'entreprise, nous avons un dossier tout à fait intéressant au regard d'un principe que les Verts défendent depuis longtemps qui est le "penser global" et le "agir local". En effet, avec la nécessité de respecter les engagements de la France dans le cadre des accords de Kyoto, nous devons stabiliser nos émissions de gaz à effet de serre et chaque petite action, si locale soit-elle, a toute son importance dans cette politique, que ce soit dans le domaine des déplacements mais aussi dans le domaine des bâtiments. Et nous l'avons vu vendredi aux états généraux du logement où notre collègue Buna a présenté les résultats très intéressants des logements sociaux construits en

haute qualité environnementale et qui donnent des résultats tout à fait importants à développer.

En matière de déplacements, cette démarche a en plus le mérite d'être cohérente avec notre plan de déplacements urbains que ce soit celui de 1997 ou celui que nous sommes en train de réviser et qui est soumis à la concertation en ce moment. Nous avons évidemment le devoir d'être exemplaires, comme l'a rappelé notre collègue, puisque nous préconisons dans le PDU que les pôles d'emplois développent ce type de démarche pour réduire l'usage de la voiture dans les déplacements domicile-travail. Et je crois qu'avec cette démarche à la Communauté urbaine, nous prenons nos responsabilités pour participer à cette amélioration de la qualité de vie dans notre agglomération. Bien sûr, cela doit se faire avec les employés du Grand Lyon, qui doivent aussi y gagner dans leur vie quotidienne, pour venir sur leur lieu de travail à la Part-Dieu et au Clip mais aussi dans le cadre de leurs déplacements professionnels et cela sera sans doute possible avec les abonnements employeurs que nous développerons, j'espère, avec le Sytral comme l'ont fait d'autres entreprises avant nous.

Donc, il s'agit d'un enjeu en matière de développement des transports en commun et d'un enjeu en matière de développement du vélo. Tout cela est effectivement très important dans notre politique de déplacements et de développement durable dans l'agglomération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe GAEC.

Mme RABATEL : Monsieur le président, chers collègues, le groupe GAEC se félicite du lancement du plan de déplacements d'entreprise du Grand Lyon. C'est une déclinaison incontournable du développement durable sur notre agglomération, c'est aussi une action concrète très attendue car le Grand Lyon se doit de montrer l'exemple qu'il prêche par ailleurs sur notre territoire. Il y a encore trop peu d'entreprises lancées dans ce type d'action alors que la France a, dans ce domaine, dix ans de retard sur ses voisins européens. Les PDE des entreprises de centre-ville où les transports en commun sont nombreux devraient être systématiques.

La mise en œuvre d'un PDE demande des changements de mentalités et de pratiques qui requièrent une concertation solide, beaucoup de pédagogie et la bonne volonté de tous pour que les objectifs soient partagés par tous : élus, salariés, syndicats. Cela a bien commencé sur le Grand Lyon avec les réunions de concertation avec les syndicats et avec les 400 réponses recueillies lors du questionnaire sur la mobilité, proposé aux 1 200 salariés du troisième arrondissement concernés dans un premier temps par notre PDE. Les résultats de cette enquête confortent les orientations politiques du Grand Lyon votées ces derniers mois. Par exemple, on voit nettement dans les réponses que l'augmentation de l'utilisation du vélo sera liée à l'amélioration de la sécurité, ce que nous cherchons à faire avec le plan vélo. Autre exemple, on voit que les questions de temps sont fortement invoquées par les salariés à travers la demande de fréquence et de rapidité des transports en commun ou à propos de l'accompagnement des enfants en voiture.

Il n'est pas question bien sûr d'obliger, de restreindre les libertés personnelles mais il s'agit de trouver des solutions de gagnant-gagnant et d'inciter. Pour les salariés, les gains peuvent être importants : plus de sécurité dans les déplacements en prenant moins la voiture accidentogène, des abonnements aux transports en commun moins chers, la contribution personnelle de chacun à la réduction de la pollution de l'air, une réflexion des services sur les déplacements professionnels afin de les améliorer, le développement de relations amicales par le covoiturage, etc.

Chacun d'entre nous, salariés comme élus du Grand Lyon, a sa part plus ou moins grande de responsabilité dans l'évolution de la pollution de notre planète. Notre confort ou égoïsme personnel est à mesurer désormais à l'aune de la remise en cause de la vie sur terre dont nous commençons à prendre conscience. Nous ne pouvons regarder la maison brûler sans faire tout notre possible pour éteindre ce feu. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

Mme BARGOIN : Monsieur le président, nous savons tous que les mouvements des salariés se rendant sur leur lieu d'activité sont l'un des aménagements prioritaires à prendre en compte dans le cadre du PADD et du PDU. D'ailleurs, nous l'avons déjà exprimé lors du débat sur le PADD. Nous le savons parce que de nombreuses études ont déjà été réalisées. Il nous semble qu'une nouvelle étude de 42 000 € dont 21 000 € pour notre collectivité est superflue et qu'il serait plus efficace, plus rapide et moins onéreux de mettre en place un partenariat avec les entreprises ciblées dans ce rapport, ayant pour objet de mettre en place le transport de leurs salariés. D'ailleurs, monsieur le président, il serait intéressant de lister toutes les études qui ont été engagées par notre collectivité ; on s'apercevrait que beaucoup d'entre elles n'ont eu aucune concrétisation et que la somme de leurs coûts aurait permis la mise en place de nombre d'aménagements substantiels et immédiats pour améliorer le cadre de vie. Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais mettre le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté, M. Mansot n'ayant pas pris part au vote (articles 2 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : Mme BESNARD.

N° 2004-1625 - déplacements et urbanisme - Mise en place du réseau européen d'échanges Regenera sur le renouvellement urbain - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Beauverie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1625. Monsieur Beauverie, vous avez la parole.

M. BEAUVERIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Monsieur le président, mesdames, messieurs, la délibération qui nous est soumise aujourd'hui nous propose de faire de la Communauté urbaine le chef de file d'un projet européen d'échanges centré sur le renouvellement urbain. Les grandes agglomérations européennes sont en effet confrontées aujourd'hui de façon comparable au regroupement sur certains de leurs territoires des populations les plus pauvres qui restent en marge du développement général.

Nous ne pouvons bien sûr que soutenir une démarche qui favorise les échanges et permet de capitaliser les savoirs sur cette difficile question mais nous voudrions également rappeler quelques

messages qui ont été présentés dans cette salle même, il y a trois jours, à l'occasion des états généraux du logement, organisés dans notre agglomération à l'initiative d'élus et d'associations.

Le constat est simple : tous les acteurs s'accordent pour reconnaître que nous vivons aujourd'hui à Lyon, comme sur l'ensemble du territoire français, une crise du logement sans précédent. Cette crise n'est pas le reflet de celle des années cinquante. Rappelons que nous ne sommes qu'à quelques jours du cinquantenaire de l'appel de l'abbé Pierre.

Aujourd'hui, l'offre de logements existe mais elle ne répond pas à la demande sociale ; ce n'est pas une offre accessible pour nos concitoyens aux revenus modestes, pour les étudiants, pour les jeunes ménages, pour les personnes socialement fragilisées. Le parc privé ne joue plus de rôle social, le PLH nous l'a bien montré. Le parc HLM peine à se renouveler ou à se développer malgré les efforts engagés ; le délai moyen d'attente d'un logement HLM dans le Rhône est aujourd'hui de trente-deux mois. Les bidonvilles sont réapparues. Les politiques nationales actuelles, en particulier avec la baisse des budgets logement et les incitations fiscales pour les investisseurs privés, ne peuvent que renforcer cette crise.

Le droit au logement est un droit fondamental. Face à cette situation réellement dramatique, le Grand Lyon n'est pas resté indifférent. Les décisions récentes de notre assemblée en matière d'application de la loi SRU, de politique foncière, montrent notre volonté d'agir. L'exercice de la compétence logement souhaité par notre assemblée dans le cadre des futures lois de décentralisation marquera une étape supplémentaire dans notre action en la matière mais la tâche est immense et nous ne devons la sous-estimer. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais mettre aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BEAUVERIE.

N° 2004-1626 - déplacements et urbanisme - Contrat de plan Etat - Région Rhône-Alpes - Volet routier - Travaux d'aménagement de l'A 45 (2ème tranche) - Convention de participation - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1626. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. CRIMIER, rapporteur : Merci. Monsieur le président et chers collègues, il s'agit déjà de noter une modification dans l'intitulé du rapport, dans le troisième alinéa et dans le délibère, deuxième alinéa : il convient de remplacer "l'A 45" par "**l'A 450**".

Cette délibération est relative au doublement de la section de l'A 450 comprise entre Pierre Bénite et Brignais. Il est à noter que cette section a fait l'objet d'une DUP en 1962 avec une première mise en service en 1981. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre la mise à deux fois deux voies sur un tronçon de 1 300 mètres entre l'échangeur des Barolles et la route départementale 42 en limite de Brignais.

Je voudrais attirer l'attention de cette assemblée sur la dangerosité de cette voirie où de très nombreux accidents mortels se sont produits sur la section non doublée qui supporte aujourd'hui un trafic de 40 000 véhicules par jour. Le dernier accident mortel avec deux tués par collision frontale vient de se produire ce samedi sur la section concernée par la présente délibération.

Cette délibération, monsieur le président, a reçu l'avis favorable de la commission et je vous remercie bien sûr de la voter favorablement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Un temps de parole pour le groupe Aglo ; l'intervention est retirée. Les Verts.

Mme BESNARD : Monsieur le président, chers collègues, notre groupe votera contre ce rapport parce que nous pensons qu'à moins d'être schizophrènes, d'autres groupes pourraient rejoindre notre vote. Il s'agit bel et bien dans ce dossier de voter les travaux d'accompagnement de l'autoroute A 45, qui sont des travaux prévus au contrat de plan comme le rappelle la délibération, et qu'on appelle cette voie A 450 au lieu de A 45 ne change rien au fond de l'affaire. A cela plusieurs raisons :

- en premier lieu, cette délibération est illégale. Personne n'ignore le statut juridique du Grand Lyon et le principe de spécialité qui le régit. En termes simples, le Grand Lyon ne peut intervenir sur des compétences que la loi ne lui a pas confiées et ni le financement d'autoroutes ni même celui d'échangeurs ne font évidemment partie des compétences du Grand Lyon ;

- en second lieu, il est contradictoire de réaliser des travaux d'accompagnement alors même que le projet d'autoroute A 45 est très loin d'être abouti. De nombreuses voix se sont élevées contre ce projet pas très loin de nous : nos collègues élus du département du Rhône ont émis un vote défavorable en novembre dernier et ils ont exprimé à cette occasion une préférence pour l'amélioration de l'A 47 et le développement de la liaison ferroviaire Lyon-Saint Etienne. Citons quelques-uns de nos collègues qui sont également présents sur les bancs de notre assemblée, pour Bernard Rivalta, au moment où on élabore le PDU, une pénétrante supplémentaire poserait pour le moins question. Notre collègue communiste Guy Fischer a également appelé à un développement majeur du ferroviaire, parallèlement à l'élargissement de l'A 47, comme alternative au projet de l'A 45. Notre collègue Jean-Luc Da Passano a expliqué son vote par des doutes quant à l'intérêt même que présente aujourd'hui l'A 45, d'autant qu'elle déboucherait dans un entonnoir en plein couloir de la chimie. Quant aux élus de l'UMP, ils annonçaient par la voix de René Trégouët que ce serait une terrible erreur de réaliser l'A 45 sans le contournement ouest de Lyon.

Chers collègues, nous vous invitons à être cohérents et à confirmer le vote que vos groupes politiques ont exprimé au Conseil général. Nos concitoyens ne comprendraient pas que l'on vote dans deux sens différents en fonction de l'assemblée où l'on se trouve.

Par ailleurs, des spécialistes des déplacements se sont également exprimés contre le projet de l'A 45. Ainsi, le directeur du laboratoire d'économie du transport, monsieur Yves Crozet, a rappelé dans les colonnes de l'hebdomadaire *Lyon Capital* qu'une infrastructure rapide entre un pôle dominant et un pôle secondaire renforce le pôle dominant. Autrement dit, ce n'est pas de l'aménagement du territoire mais bien du déménagement du territoire que l'on propose. L'aveuglement des responsables économiques stéphanois ne doit pas nous faire ignorer ces avertissements.

Par ailleurs, mettez-vous à la place des futurs utilisateurs qui auraient le choix entre une autoroute gratuite, l'A 47, et une

autoroute payante. Croyez-vous qu'ils seront masochistes ? Je ne crois pas. Certains me diront peut-être que la mise en circulation de l'A 45 s'accompagnera d'un déclassement de l'A 47 pour rabattre le trafic sur la nouvelle infrastructure mais, dans cette enceinte particulièrement, nous devons nous souvenir des leçons du périphérique nord. Et dans le dossier Téo, le juge administratif a rappelé que la restriction d'une voirie existante pour rabattre sur une voirie payante était une atteinte illégale à la liberté d'aller et venir. Par conséquent, l'A 45 sera forcément une nouvelle gabegie financière non rentable et destructrice pour les coteaux du Lyonnais.

Enfin, contrairement à tous les discours, l'écart entre les financements routiers et autoroutiers s'aggrave et passe de 70/30 à 80/20 au profit de ces infrastructures. Il est temps de mettre les actions avec les discours et de concentrer nos finances sur les transports collectifs.

Pour toutes ces raisons et pour celles que je vous épargne, nous voterons contre cette délibération et nous appelons tous les groupes à en faire autant.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. BURONFOSSE : Monsieur le président, chers collègues, comment faut-il aborder la délibération qui nous est proposée et dont le principe remonte à septembre 2000 ? Comme étant une participation financière de la Communauté urbaine à la réalisation de l'A 45 ou une participation financière d'abord dictée -un peu laborieusement, il faut bien le dire- par des considérations d'améliorations locales ? C'est cette dernière interprétation qui a été retenue par la commission.

Il aurait du reste été cocasse que cette délibération nous amène à apporter un fonds de concours non négligeable, 3,45 M€ au total, aux charges de l'Etat alors que celui-ci, dans le même temps, remet en cause sa participation financière au développement des transports en commun dans l'agglomération pour 50 M€ au moins, c'est sûr, 50 M€ restant sur la corde raide. Aux services locaux rendus par les réalisations qui figurent dans cette délibération, il conviendrait d'y ajouter le respect des engagements. Il faudrait donc nous rendre cette justice. N'empêche que, pour l'un comme pour l'autre, cela fait bien cher.

Par ailleurs, imaginez que ces équipements se termineraient en cul-de-sac ! Comment ne pas voir qu'ils rentrent bien dans les propositions du CIAT du 18 décembre dernier qui acte la poursuite des études de l'A 45, sa mise en concession et une enveloppe de 250 M€ d'ici 2012. Ces dispositions font peu de cas de l'avis du Conseil général, des élus, des populations concernées et des solutions alternatives comme le rail et l'aménagement de l'A 47.

Pour ces raisons, notre groupe votera avec bien des réticences et sans conviction la délibération présentée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons ensuite le groupe Union pour la Communauté.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, dans le cadre de ce rapport, il nous est demandé de voter une participation au financement de travaux à hauteur de l'échangeur des Basses Barolles. Notre groupe votera cette délibération pour trois raisons :

- d'abord, parce qu'il s'agit d'un engagement qui a été acté dans le cadre de la procédure du contrat de plan Etat-Région 2000-2006,

- ensuite, parce que cet équipement de desserte locale est attendu depuis de très nombreuses années par les communes du secteur concerné, notamment Saint Genis Laval et Brignais, et par tous les usagers qui empruntent quotidiennement cet itinéraire.

- enfin, parce que les impératifs de sécurité rendent urgente la réalisation de cet investissement, un accident mortel s'étant encore produit ce week-end dans ce secteur.

Notre vote positif de ce jour ne préjuge en rien de notre position de fond sur les grandes infrastructures de transport qui sont en projet et qui concernent au premier chef le développement de notre métropole régionale. Je veux parler notamment de la liaison autoroutière Lyon-Saint Etienne, du périphérique ouest et des contournements autoroutiers ferroviaires de Lyon. Devant l'ampleur et la complexité de ces questions, nous souhaitons pour notre part, monsieur le président, que vous preniez l'initiative d'organiser au sein de notre assemblée un grand débat sur l'enjeu de la réalisation des infrastructures de transport pour l'avenir de l'agglomération.

Même si une telle discussion nous conduit à évoquer des problématiques qui vont au-delà de nos compétences propres et dont les applications dépassent le périmètre géographique dans lequel nous inscrivons notre action, il me paraît utile et opportun de la susciter afin d'affirmer la nécessité vitale et impérieuse de doter les grandes métropoles d'une dimension territoriale à l'échelle des enjeux et d'un statut juridique et financier propre à mettre en œuvre et à maîtriser les outils du développement interne et du rayonnement international.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. PHILIP : Monsieur le président, je me félicite, pour ma part, que la Communauté urbaine se propose de confirmer sa participation à la réalisation de l'A 450 -puisque c'est son nom-.

Ce rapport est aussi l'occasion pour notre groupe de nous féliciter que le gouvernement s'engage avec détermination dans la réalisation d'infrastructures de transport indispensables au développement économique de l'agglomération lyonnaise. Vous nous avez souvent interpellés, monsieur le président. Reconnaissez que le CIADT (comité interministériel d'aménagement du territoire) de décembre s'est prononcé et qu'il est positif pour le Grand Lyon. Concernant la liaison Lyon - Saint Etienne, la bande des 300 mètres, vous le savez, est maintenant définie. La procédure s'engage pour que cette autoroute puisse ouvrir en 2015.

Parler d'instrument qui viendrait exacerber la domination de l'agglomération lyonnaise me surprend. Je crois qu'il suffit de dire aux responsables économiques de la Loire un tel propos pour les faire hurler, eux qui nous disent tous les jours -et ils sont tout de même les mieux placés pour en juger- que la réalisation de cette liaison est une condition pour la survie économique de leur département et de l'agglomération stéphanoise.

Ceci étant -et cela avait été dit, cela avait été rappelé par monsieur Tréguoët lors des débats au Conseil général-, se pose bien entendu, pour notre agglomération, au-delà des travaux de cet échangeur auxquels nous allons participer, la question des conditions dans lesquelles arrive la liaison sur l'agglomération lyonnaise.

Et ceci conduit à poser, monsieur le président -comme vient de le dire Christian Barthélémy-, l'ensemble des problèmes d'infrastructures de communication. Nous sommes également favorables à un débat sur ce point et plus particulièrement sur le

dossier du périphérique ouest. On ne peut plus attendre sur un tel dossier, on ne peut plus continuer à le bloquer. Même si je comprends vos difficultés ; on vient de l'entendre, votre majorité est divisée sur ce point. Il faut, sans attendre 2007, travailler, concerter sur un tracé, sur un plan de financement, sur un calendrier de réalisation. Ne rien faire, c'est prendre la responsabilité d'un retard qui sera préjudiciable à l'attractivité de notre territoire. Il y a urgence ! Nous sommes prêts à travailler sur cette question avec vous car nous voulons avancer et nous savons que nous n'y parviendrons pas si cette question devient un thème opposant majorité et opposition dans cette assemblée. Nous ne prétendons pas qu'il y ait une solution toute faite mais nous devons assumer et ensuite décider ensemble.

Nous souhaitons, monsieur le président, que vous répondiez à ce vœu d'un travail en commun, ensuite d'un débat parce que je crois que ne rien faire, bloquer ce dossier, c'est faire prendre encore une fois à notre agglomération un retard qu'elle aurait du mal ensuite à surmonter. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Philip. Groupe Socialiste et apparentés.

M. RIVALTA : Monsieur le président, je crois qu'il est important de rappeler quelle sont les bases de la discussion qu'invoquait tout à l'heure Christian Philip.

Nous pensons effectivement que le premier dossier à instruire, c'est d'abord le dossier ferroviaire entre Lyon et Saint Etienne car la plus grande partie des déplacements entre ces deux pôles de notre région se font à travers des déplacements pendulaires et c'est donc la seule façon ou la meilleure façon de faire en sorte que nos deux collectivités ne soient pas inondées par les voitures dans un sens ou dans un autre.

La deuxième chose que nous disons, c'est que l'autoroute A 47, qui existe, doit tout d'abord être améliorée, et notamment dans la traversée de Givors pour permettre à cette ville de retrouver une identité pleine et entière de chaque côté de ces deux rives de l'autoroute qui la saignent littéralement.

Ensuite, nous pensons que l'intérêt de l'agglomération, c'est effectivement de mettre de l'argent de la Communauté urbaine comme celui du Conseil général sur le périphérique ouest et que l'Etat doit assumer le contournement ouest, avant effectivement de terminer le projet de l'A 45 ; je dis terminer puisque le rapporteur, à juste titre, a rappelé que le tronçon entre Lyon et le carrefour des Sept Chemins à Brignais s'appelle A 450 et qu'il n'est pas l'A 45 ; l'A 45 est un projet d'Etat et, comme cela a été rappelé par d'autres, c'est l'Etat qui doit le financer. J'ai posé quelques questions en séance du Conseil général pour savoir si le président du Conseil général était d'accord de cofinancer l'A 45, comme les choses se profilent en réalité. Si je pense qu'il a soumis à l'assemblée départementale un texte et une délibération qui s'opposaient à l'A 45, c'est qu'il n'était pas tout à fait disposé pour l'instant à le financer.

Donc, dans cette affaire, nous souhaitons que les priorités soient rappelées : d'abord le ferroviaire, l'amélioration de l'A 47, le périphérique ouest, le contournement ouest et la fin de l'A 45. Car, comme je l'ai dit au Conseil général, je ne vois pas comment, s'il s'agissait réellement de l'A 45 et de la liaison de Saint Etienne, les choses pourraient s'organiser quant à l'arrivée et au débouché sur l'agglomération lyonnaise, y compris dans une zone particulièrement sensible en matière d'industries.

Ce dont il est question aujourd'hui, c'est une amélioration de la sécurité entre deux parties non pas de la Région mais de la

Communauté urbaine et de ce qui est périphérique, c'est-à-dire le carrefour des Septs Chemins à Brignais et l'amélioration de cet ensemble jusqu'au pont qui le relie dans l'entrée de Lyon.

Donc, nous voterons ce rapport en précisant que c'est bien l'A 450, que nos priorités ne sont pas sur l'A 45. Je dirai à Christian Philip que je ne sais pas si la majorité ici est divisée en la matière mais j'observe qu'au Conseil général, y compris compte tenu de la position du président du Conseil général, c'est la majorité toute neuve qui commence à être divisée sur le sujet. Chacun met son mouchoir dans sa poche car, sur ces grands projets, tout le monde sait que c'est difficile de retrouver l'unanimité et qu'en réalité, les contraintes locales pèsent souvent dans le positionnement d'un tel ou d'un autre. Ce que nous devons faire en faisant l'A 450, c'est je crois l'intérêt général de l'agglomération, pour améliorer la circulation dans ce secteur mais aussi la sécurité mais qu'il ne saurait être question, en la matière, de voter le dossier A 45 tel qu'il est prévu au CIAT et surtout de voter une participation financière et d'accepter le projet A 45 tel qu'il a été prévu au CIAT.

Voilà, monsieur le président, quelle est notre position.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Pillonel, vous voulez ajouter un mot ?

M. le vice-président PILLONEL : Monsieur le président, je prendrai simplement la casquette de vice-président de la voirie. C'est un dossier que nous avons étudié, que vous aviez vous aussi connu du temps du plan Etat-Région et je pense que ce qu'a dit monsieur Philip et ensuite le président du Sytral ressort bien de toute l'étude qui avait été menée, autant au niveau du Conseil général qu'au niveau de l'Etat et au niveau de la Communauté urbaine.

Bien sûr, personne ne voulait mettre la main au porte-monnaie mais il fallait bien sortir d'un problème qui était d'avoir un débouché de l'A 450 sur la RD 42 et non pas espérer traiter le problème de la circulation entre Lyon et Saint Etienne mais bel et bien améliorer la sécurité -je crois que le maire de Saint Genis Laval l'a bien fait remarquer, un accident tout à fait récent démontre que c'est une nécessité impérieuse- mais en même temps assurer la fluidité dans les quartiers périphériques d'Oullins, de Saint Genis Laval et de Brignais bien entendu. A mon sens, c'est un problème de sécurité, de fluidité, de desserte des zones industrielles périphériques et, en même temps, cela démontre bien que, lorsqu'il y a un problème véritable, il y a un consensus entre les grandes collectivités.

Je me félicite que nous ayons pu prendre cette décision, d'autant mieux que le fait de ne pas rajouter le million d'euros qui nous est demandé aujourd'hui c'était rendre complètement obsolètes les 8 millions d'euros que nous avons précédemment mis dans l'affaire. Je suis tout à fait content que nous obtenions une majorité large sur ce projet même si, pour des considérations pseudo-juridiques, on pourrait ergoter sur le bien-fondé de la délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Da Passano, vous souhaitez dire un mot ?

M. le vice-président DA PASSANO : Oui, je souhaite dire un petit mot, monsieur le président et je vous remercie de me donner la parole puisque l'intervention du porte-parole du groupe Les Verts doit, à mon avis, être quelque peu rectifiée : lors de cette intervention, on a fait un amalgame entre l'A 450 et l'A 45 en disant qu'il s'agissait de la même chose ; oui sur quelques centaines de mètres, non pour tout le reste du tracé.

Je voudrais rappeler que, historiquement, cette voirie était une voie rapide. C'était une voirie départementale dont le seul but était de désenclaver nos communes du sud-ouest lyonnais et de

permettre à toutes ces communes un accès rapide jusqu'à Lyon en créant cette nouvelle voie sur quelques kilomètres depuis les Sept chemins à Brignais jusqu'à l'autoroute A 7 à Pierre Bénite. Ce n'est que dans un deuxième temps, dans les années 90, que l'Etat s'est saisi de ce dossier départemental pour proposer aux uns et aux autres un prolongement de cette voirie jusqu'à Saint Etienne pour doubler l'A 47. A l'époque, un certain accord avait été établi dans le cadre du schéma de grandes voiries de l'agglomération lyonnaise qui prévoyait également le contournement ouest de Lyon et le tronçon ouest du périphérique.

Pour mille raisons qu'il ne m'appartient pas de juger, tous ces projets n'ont aujourd'hui pas abouti. En conséquence, au Conseil général du Rhône nous avons voté contre -et moi-même j'ai voté contre- le projet de prolongement de l'A 45 jusqu'à Saint Etienne parce qu'il est bien évident que prolonger l'A 45 jusqu'à Saint Etienne sans réaliser ces autres voiries revient à ramener tout ce trafic important dans l'entonnoir de Pierre Bénite, avec certainement des conséquences désastreuses pour la circulation locale.

En revanche, ce qui nous est proposé aujourd'hui, mes chers collègues, c'est de prolonger le doublement à deux fois deux voies de l'A 45 depuis l'échangeur des Barolles jusqu'à l'échangeur avec la route départementale 42, c'est-à-dire de revenir en quelque sorte à ce que le Conseil général voulait faire il y a vingt ans et qui avait été suspendu parce que l'Etat avait voulu à l'époque récupérer ce dossier et prolonger l'A 45 jusqu'à Saint Etienne. Il s'agit donc d'un dossier de bon sens pour lequel il convient de ne pas faire d'amalgame. Nous avons -cela a été rappelé- des accidents en cascade, nous avons des morts tous les ans sur ce tronçon. Il ne s'agit pas aujourd'hui de faire une nouvelle autoroute, il s'agit de prolonger de quelques centaines de mètres une voirie sur laquelle tout le monde était d'accord depuis longtemps, afin d'éviter que nous n'ayons toutes les semaines, tous les mois des accidents dont certains mortels.

Voilà ce que je voulais dire, il n'y a pas du tout de contradiction entre notre vote au Conseil général et notre vote ce soir. Au Conseil général nous avons voté contre le prolongement de cette voirie jusqu'à Saint Etienne, ce soir, nous votons pour son prolongement sur quelques centaines de mètres jusqu'à l'échangeur avec la départementale 42.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Mon cher collègue, comme l'a dit monsieur le vice-président Da Passano, d'abord il s'agissait d'un engagement qui avait été pris au contrat de plan Etat-Région et où un certain nombre d'élus du sud-ouest m'avaient demandé de faire en sorte que nous mettions fin à une situation totalement accidentogène. Je dois dire que le maire de Brignais, bien que hors Communauté urbaine, n'avait pas été le dernier à me demander que nous puissions prolonger cette desserte et, comme je l'ai dit, nous souhaitons travailler avec les territoires partenaires, même si -je l'ai rappelé au maire de Brignais- éventuellement une adhésion à la Communauté urbaine justifierait encore mieux un vote de la Communauté urbaine pour desservir ces territoires et c'est ce que je vous propose de voter ce soir.

Après, sur les grands débats de voiries, de contournements, de transports, je veux bien que l'on ait des grands débats mais j'attends d'abord de la part de l'Etat, monsieur Philip, des réponses à propos du financement de l'ensemble de ces grandes voiries, de ces moyens de transports en commun. J'ai, par exemple, une signature du préfet de 45 M€ pour un contrat d'agglomération pour les transports en commun. J'ai écrit au Premier ministre il y a un mois mais j'attends toujours la réponse. Je sais qu'un rapport a été confié à un député pour nous indiquer comment les collectivités locales allaient financer tout ceci, j'attends que le rapport ait pris force de loi. Evidemment, dès qu'il aura pris force

de loi et qu'on m'aura indiqué quelles sont les façons de financer l'ensemble de ces grandes infrastructures, je serai le premier et il n'y aura pas une seconde de retard pour que nous nous attaquions à résoudre ensemble et dans le dialogue, évidemment le plus pertinent, l'ensemble de ces dossiers.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : groupe Les Verts,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. CRIMIER.

Election des 35^{ème}, 36^{ème} et 37^{ème} vice-présidents

Résultats des votes

Election du 35^{ème} vice-président

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne 139
- à déduire : bulletins blancs ou nuls 20
- nombre de suffrages exprimés 119
- majorité absolue 60

Ont obtenu :

- Monsieur Daclin 70 voix
- Monsieur Crimier 6 voix
- Monsieur Gignoux 6 voix
- Monsieur Lelièvre 4 voix
- Monsieur Barret 3 voix
- Monsieur Blein 3 voix
- Monsieur Buffet 3 voix
- Madame Friehe 3 voix
- Monsieur Imbert 3 voix
- Monsieur Bideau 2 voix
- Monsieur Desseigne 2 voix
- Monsieur Marquerol 2 voix
- Madame Desbazeille 1 voix
- Monsieur Brochier 1 voix
- Monsieur Chapas 1 voix
- Monsieur Chevailler 1 voix
- Monsieur Clamaron 1 voix
- Madame Dubost 1 voix
- Madame Fayle 1 voix
- Monsieur Fillot 1 voix
- Monsieur Forissier 1 voix
- Madame Gautier 1 voix
- Monsieur Gonon 1 voix
- Monsieur Téodori 1 voix

Monsieur Jean-Michel Daclin ayant obtenu la majorité absolue est proclamé trente-cinquième vice-président du conseil de Communauté.

Election du 36^{ème} vice-président

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne 137
- à déduire : bulletins blancs ou nuls 14
- nombre de suffrages exprimés 123
- majorité absolue 62

Ont obtenu :

- Monsieur Laurent	82 voix
- Monsieur Crimier	6 voix
- Monsieur Gignoux	4 voix
- Madame Desbazeille	3 voix
- Monsieur Barge	2 voix
- Monsieur Buffet	2 voix
- Monsieur Chapas	2 voix
- Monsieur Communal Haour	2 voix
- Monsieur Lelièvre	2 voix
- Madame Nachury	2 voix
- Monsieur Terrot	2 voix
- Monsieur Barret	1 voix
- Monsieur Blein	1 voix
- Monsieur Brochier	1 voix
- Monsieur Chevailler	1 voix
- Monsieur Clamaron	1 voix
- Monsieur Deschamps	1 voix
- Monsieur Fillot	1 voix
- Monsieur Forissier	1 voix
- Monsieur Gonon	1 voix
- Monsieur Huguet	1 voix
- Monsieur Imbert	1 voix
- Monsieur Marquerol	1 voix
- Monsieur Téodori	1 voix
- Monsieur Vincent	1 voix

Monsieur Patrick Laurent ayant obtenu la majorité absolue est proclamé trente-sixième vice-président du conseil de Communauté.

Election du 37^{ème} vice-président

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	137
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	13
- nombre de suffrages exprimés	124
- majorité absolue	63

Ont obtenu :

- Monsieur David	79 voix
- Monsieur Gignoux	9 voix
- Monsieur Crimier	6 voix
- Monsieur Barret	4 voix
- Monsieur Buffet	3 voix
- Madame Nachury	3 voix
- Monsieur Chapas	2 voix
- Monsieur Gonon	2 voix
- Monsieur Lelièvre	2 voix
- Madame d'Anglejean	1 voix
- Monsieur Bouju	1 voix
- Monsieur Brochier	1 voix
- Monsieur Clamaron	1 voix
- Monsieur Collomb	1 voix
- Madame Desbazeille	1 voix
- Monsieur Desseigne	1 voix
- Monsieur Dubost	1 voix
- Madame Frierh	1 voix
- Monsieur Imbert	1 voix
- Monsieur Levêque	1 voix
- Monsieur Marquerol	1 voix
- Monsieur Téodori	1 voix

Monsieur Guy David ayant obtenu la majorité absolue est proclamé trente-septième vice-président du conseil de Communauté.

N° 2004-1627 - déplacements et urbanisme - Lyon 3° - Parc de stationnement de la Part-Dieu centre commercial - Mise à la charge du délégataire de travaux non prévus au contrat initial - Prolongation de l'affermage - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1627. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, l'exploitation du parc de stationnement du centre commercial de la Part-Dieu a été confiée à la société Lyon Parc Auto par contrat d'affermage jusqu'à décembre 2010. L'état physique du parc nécessite de gros travaux de remise en sécurité qui, en application du contrat signé, devraient être à la charge de la collectivité. Leur coût est estimé à 2,300 M€ HT. Il est proposé, par avenant initial, de mettre ces travaux à la charge de l'exploitant et de proroger en contrepartie de deux ans la durée de délégation, ce qui permettrait d'amortir cet investissement supplémentaire.

Par une note, quelques corrections sont apportées au rapport :

- le quatrième paragraphe du rapport est remplacé par : "**Pour assurer une meilleure coordination de l'opération, il est envisagé de mettre à la charge de LPA, outre l'entretien courant, la réalisation ponctuelle de ces grosses réparations au motif de l'intérêt général puisque ces travaux de mise en sécurité participent à la bonne exécution du service offert aux usagers.**";

- les deuxième et troisième visas sont remplacés par :

* "**Vu la convention cadre pour l'exploitation d'ouvrage ou d'aires de stationnement du 17 novembre 1980 et son projet d'avenant n° 4** ;

* "**Vu le contrat particulier pour l'exploitation du parc de stationnement "Part-Dieu" du 17 novembre 1980 et son projet d'avenant n° 3.**";

- le deuxième délibéré est remplacé par : "**Autorise monsieur le président à signer avec la société Lyon Parc Auto l'avenant n° 4 à la convention cadre.**";

Il est ajouté un troisième délibéré : "**Autorise monsieur le président à signer, avec la société Lyon Parc Auto, l'avenant n° 3 au contrat particulier pour l'exploitation du parc Part Dieu.**"

Ce projet de délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons deux minutes pour le groupe Union pour la Communauté.

Mme REYNAUD : Monsieur le président, mes chers collègues, sur ce dossier, nous souhaiterions que vous puissiez lever notre doute quant à la légalité juridique d'une telle situation. En effet, à la lecture de votre rapport, plusieurs interrogations se font jour.

La première s'appuie sur la durée de la délégation de 35 années que vous nous proposez de proroger pour deux années. La délégation qui a été confiée à la SEM Lyon Parc Auto est antérieure à l'entrée en vigueur de l'article 38 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 qui précise les conditions de durée des délégations de service public. Néanmoins, dans un cas similaire, le tribunal administratif de Lille, le 23 février 1995, préfet du Nord contre ville de Lille, a considéré que, postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi de 1993, la concession de trente années pour un parc de stationnement

était excessive lorsque les investissements réalisés par les délégataires étaient amortis en moins d'années. Ainsi, si notre convention n'est pas sous l'emprise de la loi de 1993, l'avenant que nous nous apprêtons à prendre aujourd'hui l'est totalement et a pour effet de faire passer la durée de la délégation de 35 à 37 années. Dès lors, il nous semble que l'ensemble des dispositions de 1993 sont applicables et qu'une durée de 37 années est très largement supérieure à la durée normale de délégation pour ce type d'équipement.

La seconde remarque porte sur la procédure que vous utilisez et qui semble entachée d'illégalité. En effet, l'article L 1411-2 prévoit qu'il est possible de prolonger une délégation de service public selon deux procédures :

- soit il s'agit d'une raison d'intérêt général et la prolongation ne peut alors excéder un an,

- soit le délégataire est contraint, pour la bonne exécution du service, à la demande du délégant, de réaliser des investissements matériels non prévus au contrat initial de nature à modifier l'économie générale du contrat et qui ne pourraient être amortis, pendant la durée de la convention restant à courir, que par une augmentation des prix manifestement excessive.

Vous conviendrez avec moi, monsieur le président, que vous ne vous situez pas dans le cadre de la première possibilité puisque vous augmentez de plus d'un an la durée de la convention. Votre rapport indique pourtant que les grosses réparations sont réalisées au motif de l'intérêt général mais il s'agit-là d'un détail. Vous vous situez donc dans le cadre de la seconde condition permettant de prolonger la délégation de service public.

Cependant, il existe un problème qui nous semble fondamental car la seconde solution de l'article L 1411-2 ne s'applique que dans le cas où ces travaux de gros entretien appartenaient déjà au délégataire. Il faut en effet que le délégataire soit contraint de réaliser les travaux, c'est-à-dire que cette contrainte au sens juridique soit précisée dans la convention de délégation. En l'occurrence, ce n'est pas le cas puisque ces travaux appartenaient au délégant et que le but de notre délibération est de les faire porter à la charge du délégataire. Il ne s'agit pas d'un investissement matériel non prévu au contrat initial qui apparaît désormais nécessaire mais de travaux prévus au contrat initial qui devaient être supportés, à l'origine, par le délégant. Ce n'est donc pas l'économie de la délégation de service public qui est modifiée mais la délégation de service public elle-même. En la matière, la jurisprudence administrative est très claire. La modification du contrat initial, de manière substantielle, ne peut se faire sans reprendre l'ensemble de la procédure de service public.

Cette délibération nous semble doublement entachée d'illégalité. Pouvez-vous, monsieur le président, lever nos craintes quant à ces interrogations de nature juridique ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Bertrand.

M. le vice-président BERTRAND : Cher collègue, je crois que vous avez assez bien décrit les articles de loi. Je crois d'ailleurs qu'il est évident que nous nous situons dans la deuxième des possibilités que vous avez indiquées. Ces travaux ne pouvaient pas être prévus au départ puisqu'ils sont liés à un vieillissement prématuré de l'étanchéité des parcs de stationnement. Donc, je pense qu'on a exactement la deuxième situation.

Par ailleurs, nous avons interrogé les services de la préfecture qui n'ont pas vu d'objection à notre solution qui présente l'avantage de

ne pas faire supporter à la Communauté ces travaux imprévus et qui présente le deuxième avantage également de coordonner ces travaux avec des travaux qui étaient à la charge du délégataire. Voilà ce que je peux vous dire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

N° 2004-1628 - déplacements et urbanisme - Parc de stationnement Perrache sud Lyon 2° - Désignation du délégataire - Approbation du contrat de délégation - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1628. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Cette délibération concerne le quartier de la place des Archives au sud de la gare de Perrache, avec l'aménagement prévu d'un équipement de parc de stationnement en souterrain. Le projet de délibération présente les offres détaillées de deux sociétés, LPA et Omniparc, et la délibération propose, après études, à la fois en pôle et en commission, de choisir la société Omniparc et la commission a émis un avis favorable à ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons une demande de temps de parole du groupe Union pour la Communauté.

Mme D'ANGLEJAN : Monsieur le président, si nous approuvons ce dossier, nous voudrions une nouvelle fois attirer votre attention sur le problème de stationnement des résidents dans les quartiers du centre-ville où l'habitat ancien ne comporte aucun parc de stationnement. Le contrat proposé aujourd'hui pour le nouveau parc de stationnement de Perrache réserve 18 % des places aux résidents. Ce chiffre est vraiment insuffisant et pourquoi refuse-t-on une nouvelle fois l'investissement public nécessaire à un pourcentage de résidents répondant réellement à la demande ? Un effort que la Communauté urbaine aurait pu faire sachant qu'aucun autre parc de stationnement n'est prévu dans le deuxième arrondissement à part au Confluent et que les parcs existants rapportent plus qu'initialement prévu. Nous regrettons cette absence de volonté et tenions à le dire publiquement ce soir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Simplement, j'ai demandé combien on faisait de places de stationnement sur le pôle de loisirs ; nous en faisons 2 000. Ce n'est pas au même endroit mais ce n'est tout de même pas très éloigné, madame d'Anglejan. Si vous connaissez un autre endroit où il y aura trois mille places de stationnement en l'espace de 300 mètres, indiquez-le moi. Vous me racontez ce que vous voulez ; l'argent public est rare, vous le savez, vous me le rappelez chaque fois à propos du budget.

Je mets donc aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2004-1640 - déplacements et urbanisme - Autorisation de signer six marchés pour les travaux de réfection de tranchée sur les chaussées, les trottoirs, les promenades autres que ceux asphaltés - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1640. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : Ce dossier concerne six marchés pour des travaux de réfection de tranchées sur les chaussées, trottoirs, promenades, autres que ceux asphaltés. A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, le rapport propose la signature de marchés à bons de commandes, pour l'année 2004 seulement, avec plusieurs groupements d'entreprises selon un découpage en six lots géographiques. Cette délibération a eu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une demande de parole du groupe UDF.

Mme BERTIX : Monsieur le président, chers collègues, au-delà de ces délibérations techniques pour les travaux d'entretien et de petits investissements dont le montant et l'effort restent conséquents au niveau du Grand Lyon, notre groupe souhaite attirer l'attention sur le nécessaire rattrapage de la qualité des revêtements de nos chaussées et trottoirs.

En effet, le taux de renouvellement des chaussées semble de quarante à cinquante ans sur les bases actuelles et anciennes, d'après ce qui nous a été dit lors de la commission. Nous connaissons tous dans nos communes des chaussées extrêmement dégradées qui donnent une qualité de ville parfois insuffisante. De même, la coordination des travaux neufs et des interventions des services publics doit être encore améliorée.

Nous souhaitons, par cette intervention, que cette prise en compte soit effective et conforte des efforts supplémentaires dans le budget 2004, même si ceux-ci sont encore loin de nos espérances et des besoins constatés.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Pillonel.

M. le vice-président PILLONEL : Je suis d'accord avec madame Bertrix, il nous faudrait plus d'argent, c'est évident mais il faut reconnaître qu'entre l'année dernière et cette année, on a une augmentation du budget de l'ordre de 15 %.

Par ailleurs, en ce qui concerne la partie patrimoniale dont vous parlez, nous avons lancé une étude qui nous permettra d'avoir une gestion juste à temps de ce patrimoine et donc de faire des revêtements qui pourront justement conserver un état acceptable à nos chaussées. Nous étions à 6 M€ il y a trois ans, nous sommes à 9 M€ maintenant et je pense qu'avec ce système, non seulement nous aurons une amélioration de la qualité des revêtements mais il y aura une remise en état plus rapide et peut-être plus fine : on

se dirige non plus sur des chaussées extra-lourdes mais sur des chaussées reprises d'une façon peut-être plus fréquente mais à couches minces. Nous pourrions avoir une action en mètres carrés beaucoup plus importante tout en ayant un budget constant, tel que je vous l'ai décrit aujourd'hui. Vous avez raison, c'était une de nos craintes de ne pas avoir un patrimoine conservé avec l'investissement ou la méthode actuels.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Bertrix, monsieur Pillonel vous a-t-il rassuré sur l'augmentation de 15 % ? Vous auriez aimé plus ?

Mme BERTIX : J'attends de voir le résultat.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : Mme Desbazeille (groupe Union pour un mouvement populaire).

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

N° 2004-1641 - déplacements et urbanisme - Autorisation de signer dix-huit marchés pour les travaux d'entretien et de petits investissements - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1641. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : Il s'agit à nouveau d'une autorisation mais cette fois-ci pour signer dix-huit marchés de travaux d'entretien et de petits investissements à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Le rapport propose la signature de marchés à bons de commande pour l'année 2004 avec plusieurs groupements d'entreprises selon un découpage en dix-huit lots géographiques.

A ce sujet, il y a lieu de modifier l'intitulé des communes comme suit :

- lot n° 1 : ajouter "**Rillieux la Pape**",
- lot n° 2 : ajouter "**Fontaines sur Saône**" au lieu de "**Fleurieu sur Saône**" indiqué deux fois,
- lot n° 18 : lire "**Lyon 6^o**" au lieu de "**Lyon 1er et Lyon 4^o**".

Cette délibération a eu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une demande de parole du groupe Aglo.

M. le vice-président BERTRAND : Monsieur le président, mes chers collègues, le 7 juillet dernier, nous avons décidé de relancer les marchés concernant les travaux sur chaussées, trottoirs, promenades autres qu'asphaltés, contrairement à mon avis.

En effet, cette relance mettait fin aux marchés antérieurs qui avaient été donnés pour l'année 2003, avec reconduction expresse pour 2004 et 2005.

Or, si on compare les prix que nous aurions pu maintenir avec les anciens marchés avec ceux que nous aurons par le résultat des marchés que nous entérinons aujourd'hui, les différences ne sont pas minces.

Sur la base de la commande comparative qui a permis d'analyser les offres lors de la commission d'appel d'offres du 9 décembre dernier, la facturation de cette commande en janvier 2004, (en moyenne pondérée sur dix-huit lots) c'est-à-dire sur les nouveaux marchés, s'élève à 194 000 € contre un coût de 170 000 € (en moyenne pondérée sur treize lots) au titre des anciens marchés.

Il s'ensuit que le nouveau marché entraîne une augmentation de nos coûts de 14,1 % à travaux faits équivalents, ce qui est l'équivalent de l'ordre de 10 à 15 M€ supplémentaires par an.

Je pense donc que nous avons pris une mauvaise décision en juillet 2003.

Comme l'a fait remarquer la direction de la voirie lors de la commission d'appel d'offres, nous n'avons plus le choix si nous voulons continuer à faire des travaux de voirie. Mais, pour marquer cette décision de *bad management* comme diraient les Anglo-saxons, je m'abstiendrai sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Pillonel.

M. le vice-président PILLONEL : Je comprends l'alerte de Patrick Bertrand. Il nous fait part d'une modification quant aux marchés que nous avons réengagés. Je lui rappellerai -et il le sait- que c'est à la suite d'une erreur de forme du précédent marché que la préfecture nous avait demandé de relancer d'une façon impérative ces marchés. Il est bien évident que nous l'avons fait.

D'une part, pour tenir compte des avis de la commission d'appel d'offres, il y avait treize marchés, nous sommes passés à dix-huit marchés -autant que je me souviens- et la comparaison est un peu plus difficile.

D'autre part, nous avons évalué une majoration de 6 % pour des travaux qui n'étaient pas prévus initialement : si je relis le rapport d'analyses, nous mentionnions bien qu'il y avait une majoration de 6 % pour prendre l'incidence sur l'intégration des prix unitaires des dispositions nécessaires pour assurer la présignalisation des chantiers (interdiction de stationner, fléchage et déviation) et l'incidence sur les prix des enrobés. En effet, sur les marchés précédents, il y avait un lot "enrobés" en grande masse qui a été reporté sur le marché que nous avons voté il y a quelques instants et que monsieur Benarbia nous a présenté. Il fallait donc tenir compte de cela.

Il faut modérer peut-être la hausse. Je ne veux pas polémiquer sur les 14 % trouvés par Patrick Bertrand mais il faut au moins déduire ces 6 % qui étaient une incidence juste sur cet appel d'offres. Je vous rappelle que nous ne l'avons pas fait délibérément mais sur demande de la préfecture.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, - contre : néant,
- abstentions : M. Benarbia (Gauche alternative, écologique, citoyenne), M. Tête (Les Verts), Mme Desbazeille et M. Chapas (Union pour un mouvement populaire), Mme Bertrix (UDF et apparentés), M. Bertrand (Alliance pour le Grand Lyon opérationnel).

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

N° 2004-1643 - développement économique - Bilan de la phase préopérationnelle du programme ex-Novacité Alpha - Convention publique d'aménagement - Opération de réhabilitation, de construction et d'exploitation d'un bâtiment à usage de pépinière et de centre d'affaires situé à Villeurbanne (27-29, boulevard du 11 Novembre dans la technopôle de la Doua) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle implantation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Muet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1643. Monsieur Muet, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, dans sa délibération du 24 novembre 2003, le Conseil de Communauté a approuvé l'arrêt, à l'issue de la phase préopérationnelle, de l'opération ex-Novacité Alpha qui avait été lancée en janvier 2001. Cette résiliation de la concession à la Serl résultait de l'impossibilité de trouver un accord avec la rectorat et l'Insa sur ce projet à la suite du rejet par la préfecture de la délibération adoptée en mai 2002 par notre Conseil qui engageait la phase opérationnelle de ce projet.

Dans la délibération du 24 novembre 2003, nous avons décidé de limiter le remboursement des frais encourus par la Serl au montant prévisionnel des dépenses, soit 213 000 €, en nous laissant la possibilité d'apprécier les dépenses supplémentaires qui avaient été engagées par la Serl. Les éléments produits depuis par la Serl conformément à la convention de concession font apparaître un bilan de clôture de 272 460 €, soit un différentiel justifié de 59 138,29 €.

Un petit rectificatif : il manque la virgule dans la délibération ; la somme est donc de 59 138,29 €. La commission a donné un avis favorable à ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Union pour la Communauté ; l'intervention est retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, - contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

N° 2004-1644 - développement économique - Convention avec le pôle universitaire de Lyon (PUL) - Avenant pour accompagner et promouvoir l'innovation - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Laréal a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1644. Monsieur Laréal, vous avez la parole.

M. LARÉAL, rapporteur : Monsieur le président et chers collègues, le rapport que nous présentons concerne la participation spécifique du pôle universitaire de Lyon au programme "Lyon, métropole innovante du Grand Lyon". Je vous rappelle qu'avec

ce programme "Lyon, métropole innovante", notre Communauté urbaine reconnaît encore plus fortement qu'elle ne l'avait fait jusqu'à présent que les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche publique et en entreprise et ceux de la création forment un potentiel d'importance majeure pour notre agglomération - beaucoup de villes en France et en Europe nous l'envient - ; potentiel d'importance majeure car il contribue au rayonnement et à l'attractivité de notre métropole et il constitue un de nos atouts pour assurer un développement économique, social et culturel qui soit au bénéfice de nos habitants.

Ce programme "Lyon, métropole innovante" inscrit ses actions dans un partenariat du Grand Lyon avec la communauté scientifique et universitaire. Certaines de ses actions bénéficient de financements croisés du Grand Lyon avec l'Etat, la Région, les Villes et les Chambres consulaires. Il comprend trois volets : le développement et l'aménagement des sites universitaires, l'animation des sites technopolitains et l'accompagnement des pôles d'excellence que sont, pour notre métropole, les sciences de la vie, l'environnement et le développement durable, le numérique, la mode et la création ainsi que l'entreprenariat.

Le rapport de ce soir précise, pour 2004, la contribution à ce programme du groupement d'intérêt public formé par les treize principaux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les universités et les grandes écoles et je rappelle qu'ils assurent à eux tous la formation de près de 80 % des étudiants de l'agglomération.

Leur contribution fédérative à ce programme comprend trois volets : le rayonnement international, la promotion du potentiel de recherche de l'agglomération et la communication sur la politique d'innovation au sein de notre métropole. Sans entrer dans le détail des actions décrites dans le rapport, je précise que le rayonnement à l'international est centré sur l'accueil et l'animation des chercheurs étrangers afin de conforter l'attractivité de notre agglomération et de constituer un foyer d'ambassadeurs de Lyon à l'étranger. La promotion du potentiel de recherche est centrée sur l'élaboration d'une interface universités et industries à partir de la base de données des compétences de l'agglomération Lyon-sciences ressources.

La participation financière de la Communauté urbaine à ce programme pour 2004 est de 150 000 €, soit 70 % du montant total de ses actions spécifiques. La commission a donné un avis favorable.

Je voudrais cependant ajouter que ce rapport vient devant notre assemblée à un moment où la communauté scientifique nationale manifeste son inquiétude et interpelle fortement l'Etat qui est sa tutelle sur sa politique restrictive et sans ambition en matière de recherche et d'enseignement supérieur en regard des critères de la compétition internationale. Je pense que nous devons tous partager cette inquiétude car l'avenir de la recherche française est en jeu. Notre collectivité, par son programme "Lyon, métropole innovante", manifeste quant à elle combien elle attache de l'importance dans le cadre de ses compétences à son partenariat à la communauté scientifique de notre métropole. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste et intervention citoyenne souhaite intervenir .

M. CHEVAILLER : Monsieur le président, mes chers collègues, ce rapport concernant le PUL nous permet de rappeler les interventions des élus du groupe Communiste qui ont toujours soutenu le développement de l'université et de la recherche contre les freins des politiques conservatrices. Il faut se souvenir des débats dans nos assemblées autour du thème technopôle et

pôle d'excellence. Au cours de ces débats se sont affrontées des conceptions différentes sur le rôle public à long terme de l'université et de la recherche par rapport aux orientations réductrices, fondées sur la rentabilité à court terme, venues du secteur privé.

Il faut bien reconnaître aujourd'hui que, malgré quelques réalisations universitaires, le fond du problème reste en débat. La preuve avec la pétition nationale des chercheurs qui provoque un choc salutaire pour une prise de conscience nécessaire sur la situation de la recherche. Les élus communistes sont tout naturellement de leur côté pour favoriser la prise en compte de leur cri d'alarme. Le conseil d'analyses économiques (CAE), que monsieur le vice-président Alain Muet connaît bien, vient de publier un rapport qui confirme combien les mises en garde successives n'ont pas été suivies d'effet. C'est donc un problème national que nous ne pouvons pas ignorer au plan local au moment où l'on nous propose de soutenir financièrement le pôle universitaire de Lyon sur des créneaux d'innovation et d'accueil de chercheurs.

Sans insister, nous voyons bien que les réformes proposées par le Gouvernement et contestées par le milieu universitaire visent à adapter l'université et la recherche à la loi du marché, au service d'une rentabilité à court terme. C'est d'ailleurs la tendance de la mondialisation libérale actuelle. Franchement, lorsque les chercheurs affirment que s'ils n'ont pas les moyens financiers, ils seront contraints de démissionner, il est inutile de s'interroger sur la profondeur du malaise !

Concernant notre démarche communautaire, nous souhaitons, comme nous y invite la commission des chercheurs au plan national, ne pas tomber dans le piège d'un pilotage politico-administratif de la recherche. La recherche innovante, pour être très efficace, doit être orientée en fonction de choix scientifiques et non en fonction de critères politico-administratifs. Concernant notre démarche communautaire, nous souhaitons que monsieur le vice-président Gérard Claisse nous confirme que, dans l'esprit de la charte de démocratie participative, il y est une vraie lisibilité quant à la participation des universitaires et des chercheurs lyonnais à l'élaboration des décisions les concernant.

A la Communauté urbaine, nous prenons en compte qu'après une évaluation des trois années passées ; nous proposons un concept renouvelé "Lyon, métropole innovante". Nous avons déjà dit la nécessité d'un concept économique nouveau pour notre agglomération en sortant de l'esprit d'entreprise du type Barriste qui n'a pas résisté à la désindustrialisation et au chômage et, par contre-coup, n'a pu permettre un développement de l'innovation pour l'intérêt général dans l'optique d'un développement durable.

Nous comprenons qu'il soit utile d'aider par convention sur trois ans tels ou tels travaux d'innovation et pour l'accueil des chercheurs mais en sachant que notre intervention financière n'est que parcellaire, le problème étant plus général. La recherche innovante fondamentale a besoin de vision et d'aide plus large que l'horizon à trois ans. C'est au moins sur dix ans, au plan national, qu'il faut envisager des contrats, comme le souligne le vice-président du conseil scientifique du musée, Jean-Denis Vigne, un des animateurs de la pétition nationale des chercheurs.

Cependant, nous voterons positivement en étant solidaires de la pétition nationale "Sauvons la recherche", lancée par des chefs de laboratoire du secteur public qui affirme, entre autres : "La France a besoin d'une recherche vigoureuse, indispensable aux innovations de demain, au développement économique de notre pays ainsi qu'au rayonnement culturel. Croire que l'on peut limiter la recherche à quelques axes prioritaires pour la société, c'est entrer dans une logique de sous-développement. En France, nous assistons à un abandon de la recherche fondamentale par l'Etat.

Nous demandons au ministre de la Recherche que soit mise en chantier, dans les plus brefs délais, la préparation de l'assise nationale de la recherche." Le vote du groupe communiste va également dans ce sens.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Chevailler. Groupe Socialiste et apparentés.

M. le vice-président MUET : Monsieur le président, chers collègues, je partage l'inquiétude que viennent d'exprimer mes collègues Laréal et Chevailler sur le développement de la recherche en France. Je voudrais, à l'occasion de cet avenant qui trace le programme de travail de l'année 2004 du pôle universitaire de Lyon, dire quelques mots de nos grandes orientations en matière de politique technopolitaine.

Je pense que nous avons une chance formidable à Lyon. Nous avons une concentration d'étudiants, de laboratoires de recherche et d'établissements d'enseignement supérieur. Les chiffres, vous les connaissez : 110 000 étudiants, 54 établissements d'enseignement supérieur, 10 000 chercheurs, 450 laboratoires. Et nous avons très tôt, dans notre ville, exploité ce potentiel universitaire avec des incubateurs et des pépinières particulièrement performantes. Nous sommes aussi particulièrement bien placés dans des secteurs qui vont révolutionner le développement économique des vingt prochaines années : les biotechnologies, la société de l'information et le développement durable.

Je suis particulièrement attaché à ce plan "Lyon, métropole innovante" pour deux raisons :

- la première, c'est que je suis convaincu que nous n'avons finalement qu'un seul facteur de compétitivité dans les économies avancées, c'est-à-dire dans des agglomérations comme la nôtre. Ce facteur de compétitivité, c'est notre capacité à créer, notre capacité à innover. Par conséquent, le lien entre la recherche fondamentale, l'innovation et la création d'entreprises est une condition essentielle de notre développement ;

- ma seconde conviction, c'est que je crois à la notion de *cluster*, c'est-à-dire la concentration dans un même lieu, sur un même espace, de centres de recherche, d'universités et d'entreprises innovantes. Quand on a l'occasion de parcourir la Silicon Valley ou le MIT, par exemple, on comprend mieux pourquoi toutes les grandes innovations des cinquante dernières années sont nées dans des pôles de ce type où les innovateurs, les créateurs, les chercheurs peuvent rencontrer des entreprises et où la recherche fondamentale peut passer rapidement à l'innovation et à la création d'entreprises.

À Lyon, nous avons une chance par rapport à la région parisienne : alors qu'une politique absurde dans les années 60 en France a éparpillé nos universités et nos grandes écoles au milieu de nos champs de betteraves et de pommes de terre, quand tous les autres pays mettaient dans des lieux privilégiés, en général au cœur des villes, nous, à Lyon, nous avons eu la chance de conserver des pôles universitaires qui ont un sens, qui sont cohérents et qui ont une bonne dimension : nous avons Gerland avec les écoles normales, avec le pôle santé et les biotechnologies. Nous avons à la Doua une formidable concentration dans le domaine des sciences de l'ingénieur, de l'environnement mais aussi des sciences de l'information avec la présence de l'ENSSIB. À Ecully, nous avons l'École centrale et l'EM Lyon face à face, là où leurs sœurs parisiennes sont éloignées de nombreux kilomètres et enfin, à Vaulx en Velin, une école qui passait inaperçue quand elle était autrefois dans le quartier latin, boulevard Saint Germain, l'école des travaux publics, a depuis son implantation dans le Grand Lyon, une excellente visibilité au sein du pôle urbanisme.

Cette richesse, qui en définitive est assez rare malheureusement en France, c'est-à-dire le fait d'avoir des lieux qui sont visibles, qui ressemblent à ce que sont les campus universitaires des autres pays européens ou des campus universitaires que l'on peut trouver aux Etats-Unis, le plan "Lyon, métropole innovante" a pour objectif de la conforter, de la rendre visible et de s'appuyer sur ces lieux exceptionnels pour développer l'innovation et la création d'entreprises. C'est pourquoi je tenais, au nom du groupe Socialiste, à rappeler notre engagement dans cette action technopolitaine avec mes collègues René Lambert et Pierre Laréal car, à travers l'innovation, ce sont en fait les emplois de demain dans notre agglomération qui sont en jeu. Je vous remercie, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. LARÉAL.

N° 2004-1661 - proximité, ressources humaines et environnement - Régime indemnitaire - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1661. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, quelques mots pour vous présenter le rapport concernant la délibération sur le nouveau régime indemnitaire.

Vous savez que les dispositions réglementaires de janvier 2002 et d'octobre 2003 ont nécessité pour l'ensemble des collectivités de revoir les dispositifs du régime indemnitaire de leurs agents. À la Communauté urbaine, ces dispositions concernent particulièrement les personnels de la filière administrative et la catégorie C de la filière technique. En effet, nous avons une spécificité comme toutes les communautés urbaines, à savoir un effectif qui se répartit en quasi-totalité sur deux filières, 80 % relevant de la filière technique et 20 % relevant majoritairement de la filière administrative. Les régimes indemnitaires de la filière technique, issus de l'histoire, sont relativement importants et imposés à la fonction publique à une certaine période par la comparaison avec les rémunérations plus attractives du secteur privé et c'est dans ce cadre spécifique que nous avons engagé la réflexion sur l'évolution du régime indemnitaire des agents du Grand Lyon.

Les objectifs prioritaires ont été principalement de trois ordres :

1° - Tout d'abord, organiser un rééquilibrage entre les deux grandes filières au profit de la filière administrative, justifié par la complexité des dispositifs administratifs d'aujourd'hui concernant les marchés publics, les finances, les ressources humaines qui nécessitent de la part des agents en charge de leur mise en œuvre une technicité et une adaptation permanente aux nouvelles réglementations toujours plus contraignantes afin de permettre la réalisation, dans les délais impartis, des projets que nous décidons dans cette assemblée.

2° - Le deuxième objectif est qu'il n'y ait, pour aucun agent, de diminution de sa rémunération, ce qui signifie que certains d'entre eux, dont le régime indemnitaire dépasse celui qui est proposé aujourd'hui, conserveront à titre personnel les conditions de rémunération précédemment acquises.

3° - Les agents d'entretien qui constituent le cadre d'emploi le moins bien rémunéré dans notre collectivité voient eux aussi une évolution positive de leur régime indemnitaire.

La délibération qui vous est présentée est le résultat d'une négociation importante avec les organisations syndicales qui a permis, dans un premier temps, de faire le diagnostic complet du régime indemnitaire existant au Grand Lyon et je vous prie de croire que c'était nécessaire parce que c'était très très compliqué. Ce constat a révélé des incohérences dues à une évolution segmentée des régimes indemnitaires par métier, par service ou même individuelle. Le souci que nous avons eu a donc été de consolider juridiquement l'existant et de travailler en priorité sur le régime indemnitaire de grade commun à chaque agent en fonction du cadre d'emploi dont il dépend. L'écart important existant entre le régime indemnitaire de la filière technique est ainsi en partie comblé par la proposition qui vous est faite dans cette délibération. C'est une avancée significative pour les agents de la filière administrative qui, en fin d'année dernière, nous ont clairement fait savoir, par une grève très suivie par des agents très déterminés, leur besoin de reconnaissance de leur importance et de leur technique dans le dispositif organisationnel de notre collectivité.

Nous avons cependant eu le souci de ne pas dépasser un niveau de régime indemnitaire qui ferait du Grand Lyon une spécificité sur le territoire régional ou national. Le régime indemnitaire qui vous est proposé est certes important par rapport aux collectivités de moindre importance mais il est majoritairement inférieur à celui mis en œuvre à la Région et au Conseil général. Il est de même niveau voire inférieur à deux autres communautés urbaines qui sont Lille et Bordeaux, qui sont confrontées, comme nous au Grand Lyon à une nécessité d'équilibre des rémunérations de leurs agents issus des deux filières dont j'ai fait mention précédemment.

Ce dispositif n'est cependant pas parfait. Nous souhaitons en effet, en 2004, l'améliorer pour quelques cadres d'emploi : du fait de l'application égalitaire du coefficient 4 pour le calcul d'une des primes constituant une partie du régime indemnitaire, il crée quelques incohérences dans le déroulement de carrière des agents.

De plus, il existe un régime indemnitaire de fonction lié plus particulièrement à des sujétions particulières de travail issues de différents accords qu'il faudra consolider, rendre plus lisibles et simples tout en permettant aux agents exerçant des responsabilités particulières, tel que l'encadrement d'équipes, de bénéficier d'un régime de fonction. C'est cette réflexion qui va être engagée cette année avec les agents et les organisations syndicales et les résultats vous seront proposés d'ici la fin de l'année.

Enfin, nous aurons à réfléchir en 2005 au moyen de reconnaître le mérite individuel, qu'on appelle le régime de performance, individuel ou collectif, source de mobilisation de nos collaborateurs mais qui n'a de sens, dans une organisation importante comme la nôtre, que si préalablement un travail de fond est réalisé sur la définition des objectifs de manière à évaluer ce qui doit être homogène.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs, cette délibération sur le nouveau régime indemnitaire. Il y a une note au rapporteur que je dois vous indiquer : dans l'annexe 8, concernant le régime indemnitaire des ingénieurs, une erreur de calcul a été relevée dans la colonne "montant annuel de la PSR (prime de service

et de rendement)", il convient de substituer le nouveau tableau joint à la présente note à celui annexé au projet de délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Crédoz. Le groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Monsieur le président, comme vient de nous le rappeler monsieur le vice-président Crédoz, nous délibérons ce soir de la première étape de rénovation du régime indemnitaire des personnels suite à diverses évolutions législatives et réglementaires.

Nous voulons nous féliciter que les revalorisations négociées fin décembre et que nous entérinons ce soir se traduisent par un rattrapage du décalage des rémunérations entre agents de la filière administrative et agents de la filière technique. En moyenne, la rémunération brute des administratifs va ainsi augmenter de 6,2 % voire même 8,2 % pour les plus bas salaires alors que, dans la filière technique, seuls les personnels d'entretien vont voir leur régime indemnitaire revalorisé et dans des proportions moindres.

Notre Communauté urbaine, comme cela a été rappelé, du fait des compétences qu'elle exerce, a une structure de personnels très atypique par rapport aux communes avec 80 % de personnels techniques et 20 % d'administratifs. La culture, très classique dans les services, qui veut que les techniques effectuent les tâches nobles de production alors que les administratifs assurent "l'intendance" s'en trouve renforcée. Pourtant, pour sortir des grands projets comme ceux que nous avons inscrits dans notre plan de mandat, nous avons tout autant besoin de spécialistes des marchés ou de la gestion financière -là aussi, cela a été rappelé- que de concepteurs ou de chefs de chantiers. Il est donc normal de revaloriser globalement la filière administrative à la Communauté urbaine. Cela doit passer autant que faire se peut à travers la refonte du régime indemnitaire mais ayons conscience que ce n'est qu'un aspect des problèmes qui nous sont posés dans la gestion des ressources humaines au Grand Lyon. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

M. BUFFET : Monsieur le président, quelques observations au sujet de ce rapport.

Tout d'abord sur le fond pour vous indiquer que le groupe prend acte de la revalorisation des agents des filières administrative, culturelle et médico-sociale. Ce régime indemnitaire va conduire à corriger des écarts de salaires non négligeables entre ces filières et les filières techniques. Plus globalement -et cela a déjà été dit-, il permet de reconnaître leurs missions spécifiques et leurs métiers à ceux qui travaillent dans les finances, les ressources humaines, les marchés publics, les juristes, etc. Simplement pour vous dire que, sur le fond, nous voterons bien sûr ce rapport.

Mais, sur la forme, nous avons quelques regrets que la négociation n'ait abouti qu'après un mouvement social au cours du mois de décembre qui nous a permis de voir dans les couloirs de la Communauté urbaine des gens que nous avons peu l'habitude de voir, si ce n'est que lorsqu'ils exercent leurs fonctions ou leurs missions. Véritablement, il semblait que, dès le début de l'automne déjà, des inquiétudes et des demandes de la part des syndicats, au demeurant tous unis, avaient déjà été adressées pour faire valoir leurs demandes. Voilà ce petit regret de voir, sur la forme, que certains ont été obligés de se mobiliser pour obtenir quelque chose alors que nous sommes tous d'accord, sans exception aucune, pour dire que la filière administrative méritait cette revalorisation. Il y va de l'intérêt de tous ces agents mais pas seulement, de l'avancement des dossiers et de la réussite de la politique communautaire qui reste un vœu cher à toutes les personnes de notre groupe.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le président, mes chers collègues, dans une grande maison comme la Communauté urbaine, avec plusieurs milliers de salariés, une diversité de filières, de métiers, il n'est pas aisé de mettre en place un système de rémunération qui satisfasse l'ensemble des agents. Cela engendre parfois des tensions sociales plus ou moins attendues qu'il importe que nous puissions, à la mesure de nos moyens budgétaires, prendre en considération.

Un bon mouvement social est parfois salutaire car il force à la rencontre, à la négociation et c'est ce qui s'est passé à la fin 2003 avec les agents des filières dites administratives et c'est tout en l'honneur des négociateurs d'avoir trouvé le compromis acceptable. Il faut souligner que, depuis votre présidence au sein de cet exécutif avec l'ensemble des élus qui participent aux diverses instances représentatives, il a été produit un dialogue social respectueux de chacun, ce qui s'est traduit par des améliorations de statut de nos personnels. C'est donc un objectif qu'il convient de poursuivre pour les dossiers futurs qui nous attendent et ils sont encore nombreux à être insatisfaites.

Demain, face à une TPU plombée par une situation économique difficile, par une volonté délibérée de ce Gouvernement de modifier la collecte de la taxe professionnelle dont le produit, vraisemblablement, amoindrira nos recettes, avec certainement de nouveaux cadeaux au Médef qui lui s'impatiente, il nous faudra bien cibler exactement qui sont les responsables des bas salaires dans la fonction publique. Il est vrai que, dans de nombreuses collectivités, les personnels administratifs sont un peu les parents pauvres du système de rémunération. Ils ont souvent les salaires les plus modestes même avec plusieurs années de service et pourtant ils sont un rouage essentiel, eux aussi, au bon fonctionnement de l'ensemble des services, et notamment de ceux de la Communauté urbaine. Vous l'avez vous-même souligné, monsieur le président, à l'occasion de vos vœux au personnel le 12 janvier 2004.

Notre collectivité a fait un effort budgétaire conséquent. Mais que dire de l'attitude du Gouvernement qui propose une augmentation de 0,5 % des traitements pour 2004, ce qui s'apparente plus à une aumône qu'à une véritable reconnaissance pour l'ensemble des fonctionnaires face au service rendu dans tous les domaines ? On voit bien qu'en filigrane, c'est la casse du service public qui s'annonce. Le véritable scandale est celui-ci : la persistance de bas salaires dans la fonction publique ainsi qu'une masse de personnel en contrat précaire avec peu de perspectives d'évolution.

Avec la revalorisation du régime indemnitaire dans notre maison des filières dites administratives au sens large du terme, la Communauté urbaine de Lyon a apporté, à la mesure de ses moyens, sa pierre à leur reconnaissance professionnelle et en même temps aux compétences des personnels concernés et nous en sommes satisfaits. Aussi, notre groupe apportera bien entendu un vote positif à cette délibération. Merci.

(Applaudissements du public).

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Synergies.

M. BOUJU : Monsieur le président et chers collègues, cette délibération était attendue car elle fait suite au conflit social ayant eu lieu au sein de notre collectivité pendant quatre jours, du 9 au 12 décembre dernier. Pour la première fois depuis plus de quinze ans, les agents communautaires de la filière administrative se sont

donc manifestés de manière énergique et en relative autonomie vis-à-vis des organisations syndicales.

Commençons par dire qu'il est de notre devoir d'élus de se pencher particulièrement sur leurs revendications et qu'il n'a jamais donné d'aller au conflit pour exprimer justement ces revendications. On le sait, les agents du Grand Lyon sont composés à 80 % de personnel relevant de la filière technique, cette proportion importante trouvant son explication dans les compétences mêmes de notre collectivité. En prêtant une oreille attentive aux explications du conflit de décembre dernier, il apparaît que ce déséquilibre dans les effectifs pesait de plus en plus lourd et qu'il conduisait de surcroît à un manque aigu et croissant de considération pour les agents de la filière administrative et surtout pour leur travail quotidien.

Les services administratifs sont les garants de la régularité et de l'efficacité des procédures, maillons indispensables à la mise en œuvre des projets par les services techniques. Il est important qu'une harmonie existe entre les services afin de réaliser notre plan de mandat.

Nous souhaitons ici revenir un instant sur nos interventions lors de la dernière procédure budgétaire pour rappeler que nous appelions de nos vœux une optimisation des réalisations et des procédures. Nous constatons devant vous qu'il ne suffisait pas de construire un budget si nous ne pouvions pas le réaliser de façon optimum. La place des agents administratifs doit, dans ce raisonnement et dans les solutions à apporter, être considérée comme stratégique car c'est souvent à eux que l'on doit le bon déroulement des procédures et donc de l'organisation des projets.

Mais revenons à notre délibération : elle a le mérite de remettre à plat l'ensemble du régime indemnitaire des agents communautaires, interrompant ainsi des pratiques qui avaient cours en la matière par un empilement désordonné et contre-productif de toutes sortes de primes. Elle vient aussi en réponse directe au conflit que nous venons d'évoquer en permettant une revalorisation financière pour les agents administratifs par le biais d'une garantie minimale d'un régime indemnitaire de grade à hauteur du coefficient 4, sur une échelle de 0 à 8.

Néanmoins, nous estimons que notre collectivité est passée à côté d'une chance. Cette chance était de pouvoir profiter du renouvellement des textes en matière indemnitaire, renouvellement attendu depuis très longtemps, pour pouvoir construire à la Communauté urbaine un véritable outil de management dynamique, moderne et productif, en optimisant l'échelle des coefficients de 0 à 8 dans tous les cadres d'emplois et dans toutes les fonctions de cette grande collectivité. Nous regrettons en effet que ces textes fondateurs aient été utilisés pour répondre ponctuellement à un conflit, même si celui-ci était légitime. C'est une mutation que nous essayons de construire dans nos communes et que nous aurions aimé voir fonctionner à plein à la Communauté urbaine. Il n'empêche qu'il reste à construire les deux autres étapes, c'est-à-dire le régime indemnitaire de fonction et celui des sujétions particulières. Même s'il ne s'appliquera que sur la moitié du barème, nous appelons donc de nos vœux la mise en œuvre d'un outil performant et ceci en dehors de toute revendication catégorielle.

Nous souhaitons également que les sentiments des agents communautaires puissent être mieux entendus par le biais de rencontres multipliées et que des pistes de résolutions puissent être systématiquement proposées avant la survenue du conflit, grâce à une connaissance parfaite de l'état des troupes. Mais nous savons que monsieur le directeur général des services y a déjà réfléchi et mettra en capacité son équipe dirigeante pour répondre à cette sollicitation.

Monsieur le président, nous voterons ce rapport dans le sens où il répond à un cri d'alarme des agents administratifs dont le travail est nécessaire -je le disais- à la réalisation de nos missions. Mais comprenez notre dépit en constatant que le manque d'écoute à leur égard nous conduit à détourner un outil essentiel dont l'application aurait pu ou dû constituer une révolution dans l'organisation communautaire. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Chers collègues, je crois que, sur ce dossier, il convenait comme il a été remarqué de constater que sans doute, dans le fonctionnement de cette grande maison, nous n'avons pas porté assez d'attention au personnel administratif et qu'effectivement, pour pouvoir réaliser, nous l'avons vu, il faut à la fois une filière technique puissante et il convient également d'avoir des personnels administratifs compétents qui puissent suivre les dossiers de près.

Puisque tout le monde est d'accord, dans un grand climat d'enthousiasme social qui fait plaisir à voir -qu'on souhaiterait d'ailleurs voir à tous les niveaux de la vie de l'Etat- je tiens tout de même à souligner que nos recettes n'augmentent que de 2,3 % et que nous sommes aussi comptables -je le dis pour tout le monde- de l'intérêt de nos contribuables. Les agents eux-mêmes sont à la fois salariés et en même temps contribuables et donc tout

n'est pas toujours possible. Je tiens à le redire ici au moment où effectivement chacun tient à se louer mais, à mon avis, si on veut maintenir le progrès, dans cette maison comme dans d'autres, sur une durée continue, cela demande à ce que les négociations se fassent toujours sur des bases responsables, ce que nous avons essayé et ce sur quoi nous nous maintiendrons pour l'avenir.

Je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

M. LE PRÉSIDENT : La séance est levée.

(La séance est levée à 20 heures 35).
